



Assemblée générale

Cinquante-septième session

Première Commission

10^e séance

Jeudi 10 octobre 2002, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kiwanuka (Ouganda)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Points 57, 58 et 60 à 73 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

M. Lamba (Malawi) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, au nom du Malawi et en mon nom propre, je me joins à tous les représentants qui ont pris la parole avant moi pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. J'adresse également mes félicitations au Président précédent, l'Ambassadeur André Erdős, de la Hongrie, pour le travail qu'il a accompli au cours de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Je suis certain que votre dévouement personnel aux questions décisives du désarmement et de la non-prolifération conduira nos discussions à une issue fructueuse. Ma délégation peut vous assurer qu'elle apportera sa pleine coopération et son appui aux tâches qui nous attendent tous.

Au moment où nous continuons les délibérations de la Première Commission à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, nous sommes conscients du fait qu'il y a peu nous commémorions le triste anniversaire des tragiques attaques terroristes survenues le 11 septembre 2001. Nous partageons la peine causée par cette tragédie et notons que les attaques ont apporté la preuve que le monde est

confronté à une nouvelle menace grave que fait peser le terrorisme sur la sécurité internationale. Nous espérons sincèrement que notre résolution commune va être maintenant galvanisée afin de mettre fin à ces menaces, y compris celles que posent les dangers des armes nucléaires, biologiques et chimiques qui peuvent tomber entre les mains de certaines personnes nuisibles : les terroristes.

Les armes de destruction massive sont une menace pour la sécurité de l'homme partout dans le monde étant donné que leur potentiel de destruction est horrible. À cet égard, le Malawi condamne la fabrication de telles armes et regrette d'avoir à noter que les 13 mesures relatives au désarmement nucléaire qui sont annexées au Document final de la Conférence de 2000 des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'ont pas été pleinement appliquées par la plupart des États Membres. Nous espérons que tous les États dotés d'armes nucléaires s'efforceront de s'acheminer vers l'élimination de leurs arsenaux nucléaires.

Un autre domaine qui inquiète gravement ma délégation est celle de la multiplication et de l'utilisation illégale des armes légères. Le Malawi continue de se ressentir des actes criminels et de la violence. Les activités criminelles incessantes – par exemple, l'assassinat, le vol avec violence et les vols de voiture perpétrés par des gangs armés – qui ne cessent d'augmenter dans le pays sont toutes imputables au commerce illicite, à la fourniture et au

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



stockage des armes légères. Le Malawi attend donc avec intérêt l'adoption d'un ensemble complet de mesures ambitieuses qui permettront de conduire à un ordre mondial de tolérance zéro pour le commerce illicite de ces armes dangereuses. Qui plus est, l'attachement à cet effort revêt une importance extrême car pour le Malawi il ne peut y avoir de stabilité politique et sociale durable ou un développement économique sensible dans les régions et les pays les plus gravement touchés par la menace que font peser les armes légères tant que ces armes ne sont pas éliminées. La participation active de tous les États Membres au niveau organisationnel tant régional, que continental et international est essentielle pour la campagne menée contre la menace que font peser les armes légères. Cela doit être fait également en étroite coopération avec la société civile et d'autres parties prenantes, à tous les niveaux. À cet égard, tous les pays ont vis à vis des autres la grande responsabilité de mener à bien cet effort. Nous avons certainement besoin d'oeuvrer à l'unisson pour régler ce problème.

Le monde aujourd'hui voit avec horreur que par leur ampleur la fourniture illicite et la fourniture incontrôlée des armes légères ont attisé et prolongé des conflits et des guerres internes, qui sont soutenus grâce au blanchiment du produit tiré du commerce illicite par des réseaux criminels internationaux. Ces syndicats criminels ont saisi l'occasion d'exploiter le désordre mondial apparent qui découle de l'accroissement au plan international de la dérégulation, de la libéralisation ainsi que des transactions et du commerce laxistes transfrontaliers. Ouvertement et consciemment ils ont méprisé et éludé la législation nationale et les traités internationaux, rendant ainsi difficile pour les gouvernements de les garder dans les limites des législations nationales et des régimes d'application de la loi légalement institués. Invariablement, ces colporteurs et ces intermédiaires disposent de relations politiquement puissantes, ce qui aggrave la difficulté de contrôler le flux et l'acheminement des armes légères. À cette fin, le Malawi salue les mesures collectives qu'applique la communauté internationale, comme : le Programme d'action adopté à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue en juillet 2001; le protocole de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) sur le contrôle des armes légères, des munitions et autres matériels connexes; la Déclaration de Bamako; et les autres mesures prises contre les

infractions criminelles en vertu des législations nationales afin de prévenir, combattre et éradiquer la fabrication illicite et l'accumulation excessive de ces armes néfastes ainsi que leur possession et leur utilisation.

En qualité de membre de la Communauté de développement de l'Afrique australe, ma délégation est heureuse de l'issue de la quatrième séance de la Conférence des États Parties à la Convention sur l'interdiction de l'utilisation, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et de leur destruction, qui s'est tenue en juin dernier. Nous saluons l'Angola en tant que dernier membre de la CDAA ayant ratifié la Convention.

Pour terminer, je réaffirme l'attachement de mon pays à la Commission en tant que forum convenant à un dialogue et à un débat ouverts sur les questions du désarmement et à la poursuite de l'objectif commun d'une approche multilatérale aux fins de maintenir la paix et la sécurité internationales.

M. Manalo (Philippines) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de me joindre aux autres orateurs pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission. Ma délégation est convaincue que votre vaste expérience permettra aux travaux de la Commission à cette session de connaître une issue fructueuse et importante. Comme le Bureau vous pouvez compter sur l'appui et la coopération de notre délégation. Je saisis également l'occasion pour remercier le Secrétaire général adjoint Dhanapala et ses collègues du Département des affaires de désarmement de l'ONU pour les efforts qu'ils ont déployés afin de renforcer la cause du désarmement. Le Secrétaire général adjoint Dhanapala nous a donné dans sa déclaration une vue d'ensemble actualisée de la situation où se trouvent actuellement les questions du désarmement. Ma délégation souhaite s'associer à la déclaration prononcée plus tôt par le Myanmar au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Nous saluons également les deux derniers Membres ayant rejoint l'Organisation des Nations Unies : le Timor oriental et la Suisse.

Les dernières évolutions que l'on note dans les questions relatives à la prolifération et au désarmement nucléaires donnent un tableau mitigé. À cet égard, ma délégation note les récentes améliorations prometteuses, telles que : premièrement, la signature entre les États-Unis et la Fédération de Russie du

Traité sur les réductions d'armements stratégiques offensifs, qui réduit sensiblement les armes nucléaires stratégiques des deux pays; deuxièmement, la décision de Cuba d'accéder au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de ratifier le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes (Traité de Tlatelolco); troisièmement, le maintien de l'augmentation du nombre des signataires et des ratifications du Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires; et, quatrième, l'accord auquel sont parvenus les États de l'Asie centrale de conclure un traité visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires. À cet égard, mon pays considère des zones exemptes d'armes nucléaires comme des instruments de non-prolifération nucléaire mais aussi comme une contribution importante au désarmement nucléaire. Dans notre propre région, nous demeurons confiants que des négociations fructueuses avec les Puissances nucléaires sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est pourront conduire à sa pleine application dans un avenir proche.

Par ailleurs, nous nous inquiétons de l'absence de progrès que l'on note dans le domaine multilatéral du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. Nous partageons les expressions de déception que causent des événements comme : premièrement, la Conférence du désarmement n'a pas réussi à parvenir à un accord sur son programme de travail depuis six ans différant les négociations sur les importantes questions du désarmement telles que celles concernant le traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles. Deuxièmement, nonobstant le nombre qui continue d'augmenter de signatures et de ratifications, il est regrettable que le Traité sur l'interdiction complète des armes nucléaires n'ait pu entrer en vigueur. À cet égard, nous nous joignons à l'appel lancé par des États, en particulier à ceux qui ne l'ont pas encore ratifié mais dont la ratification est nécessaire à son entrée en vigueur, pour qu'ils signent et ratifient le traité dès que possible. Troisièmement, la difficulté d'avancer dans le désarmement nucléaire aux termes du Traité sur la non-prolifération en tant qu'engagement collectif et sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires tendant à une élimination transparente, responsable et vérifiables des arsenaux nucléaires, qui était considéré comme prometteur il y a deux ans, après la Conférence de 2000 des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération, est largement resté lettre morte. Qui plus est, l'élimination complète et totale des armes

nucléaires ne peut être mise en oeuvre qu'avec l'adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération et son application. Enfin, la convocation toujours différée de la quatrième session spéciale de l'Assemblée générale consacrée au désarmement est une autre source d'inquiétude. À cet égard, beaucoup a déjà été fait au cours des années au sein de cette commission et de la Commission du désarmement en ce qui concerne l'ordre du jour et les objectifs de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Continuons sur cette voie, attentifs aux événements touchant à la paix et à la sécurité internationales, qui surviennent rapidement.

Nous prenons note de votre déclaration, Monsieur le Président, sur l'ordre du jour inachevé concernant l'élimination des armes biologiques et chimiques, et nous appuyons l'appel lancé pour que soient respectées les conditions relatives à la destruction vérifiée des stocks d'armes afin de garantir l'élimination de ces armes. Mon pays demande également une adhésion universelle aux Conventions sur les armes biologiques et chimiques.

Ces faits décevants, qui paraissent décourageants, doivent être un défi à relever dans les travaux de la Commission. Les événements du 11 septembre 2001 rendent plus urgente l'application de nombreuses des mesures pratiques mentionnées dans les projets de résolution présentés à cette session. Les délais rencontrés dans les progrès concrets vers l'élimination des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, que l'on a évoqués comme étant une crise dans la diplomatie du désarmement multilatéral, exigent maintenant qu'on leur accorde une attention prioritaire à la suite du 11 septembre 2001. Les actes terroristes, en particulier ceux qui peuvent éventuellement utiliser des armes de destruction massive, constituent une menace à la paix et à la sécurité internationale. En même temps, les mesures pour contrer le terrorisme agissent également sur la paix et la sécurité internationales. Ma délégation est convaincue qu'aujourd'hui plus que jamais il est impérieux de renforcer les négociations dans le domaine du désarmement multilatéral afin de faire face aux menaces que pose le terrorisme mondial.

Tandis que nous tentons de surmonter les obstacles que rencontre l'application de la plupart des accords sur le désarmement international, il est temps de nous rappeler l'objectif commun : faire de ce monde un endroit plus sûr, maintenant et à l'avenir, en

éliminant ces armes destructrices. En focalisant l'attention sur la fin commune peut-être réduirions-nous les différences qui existent dans la démarche à adopter.

La paix et la sécurité internationales sont également menacées par les armes légères – armes légères et mines terrestres. Le fait de reconnaître au plan de la sécurité, au plan humanitaire et au plan du développement les conséquences de la prolifération ainsi que de l'utilisation excessive des armes légères, qui a conduit à l'adoption du Programme d'action à la Conférence des Nations Unies de l'année dernière, est aujourd'hui considéré comme un pas sensible dans la bonne direction : vers le désarmement.

À cet égard, en juillet 2002, les Philippines ont accueilli un séminaire régional sur l'application du Programme d'action des Nations Unies, qui a été coparrainé par le Canada, et auquel ont participé les représentants de huit pays de l'ANASE, la Chine, le Japon, la République de Corée et l'Australie. Les observateurs de certains pays de l'Union européenne et les États-Unis y ont également participé. Les discussions tenues à ce séminaire ont été grandement enrichies par la participation de représentants de la société civile et de l'industrie de l'armement, que mon pays, en tant que pays hôte, avait invités. Les Philippines admettent que les conditions et les circonstances varient dans chaque région et que certains défis particuliers peuvent être relevés par des démarches régionales. Le rapport des coprésidents sur le séminaire contient des principes sur les moyens de parvenir à un arrangement régional de nature à traiter des problèmes que posent les armes légères. Le rapport recommande également quelque 32 mesures pratiques qu'il propose de soumettre à l'examen de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est en vue d'un éventuel arrangement régional. Nous avons hâte de partager les résultats obtenus par le séminaire au cours de la réunion biennale de l'année prochaine afin d'examiner les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action. En même temps que le séminaire une cérémonie symbolique relative aux armes de destruction massive s'est également tenue, qui a coïncidé avec le premier anniversaire de la Conférence de 2001 des Nations Unies. Plus de 1 000 armes légères, qu'elles aient été saisies, confisquées ou en excédent, ont été détruites pendant la cérémonie.

Nous notons l'importance du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique en tant qu'instance permettant d'examiner les objectifs communs de désarmement de notre région. Les opérations du Centre doivent donc se poursuivre, et je saisis l'occasion pour remercier son Directeur pour sa participation et sa contribution à l'issue significative du séminaire régional sur les armes légères que mon pays a accueilli.

Enfin, ma délégation se félicite de l'intérêt et des efforts émanant de la société civile en vue de contribuer au débat sur les questions du désarmement et elle les encourage. L'intérêt qu'elle porte à un monde sûr grâce au désarmement est partagé par mon pays. Ses idées innombrables enrichissent les discussions qui ont lieu dans l'instance du désarmement.

M. Adamia (Géorgie) (*parle en anglais*) : Prenant la parole pour la première fois à la Commission, je tiens, Monsieur le Président, à vous féliciter et à féliciter les autres membres du Bureau, pour vos élections respectives. Ma délégation est certaine que sous votre direction avisée nous atteindrons avec succès tous les objectifs des travaux de la Commission.

Au cours de la dernière décennie, le tableau de la sécurité mondiale a connu des changements spectaculaires. Un niveau sans précédent d'interdépendance et de mondialisation a transformé le sens même aux termes de paix et de sécurité internationales au point d'englober les relations inter-États et inter-sociétés et la sécurité de l'homme. La nouvelle architecture internationale de la sécurité exige de plus en plus que soient relevés les défis que posent la prolifération des armes et la contrebande des drogues qui sont aujourd'hui inextricablement liées aux extrémistes et aux séparatistes offensifs aux fins d'appuyer les conflits, la violence et le terrorisme.

À cet égard, la Géorgie appuie la pleine application du Programme d'action adopté à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui comprend une vaste gamme de mesures destinées à prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères. Qui plus est, en traitant du problème des armes illicites nous devons utiliser les instruments juridiques déjà convenus, en particulier le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, de leurs

pièces détachées et de leurs composants. Nous saluons aussi la proposition du Secrétaire général adjoint, M. Dhanapala, tendant à créer une commission internationale chargée des armes de destruction massive afin d'examiner les problèmes liés à la production, aux stocks, à la prolifération et à l'emploi à des fins terroristes de telles armes. En étroite partenariat avec le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité, la commission pourrait examiner la façon de contrecarrer les menaces terroristes. Je dois souligner combien est précieuse la recommandation du groupe de travail politique des Nations Unies sur le terrorisme de créer un mécanisme dans le cadre du Département des affaires de désarmement afin d'utiliser les ressources existantes de l'ONU et les données et informations spécialisées reçues des États Membres pour aider le Comité contre le terrorisme, grâce à la fourniture d'analyses et d'avis sur la coopération appropriée entre le Conseil de sécurité et les agences opérationnelles pertinentes, à faire face aux menaces terroristes. De même, nous saluons la recommandation tendant à renforcer les aptitudes des missions de maintien de la paix des Nations Unies pour cerner et contrer les menaces terroristes.

Nous prenons note avec satisfaction des nombreuses évolutions concrètes qui contribuent à la consolidation de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, nous nous félicitons des décisions prises par le Turkménistan, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan tendant à faire de l'Asie centrale une zone exempte d'armes nucléaires. Nous sommes certains que le Traité sur les réductions d'armements stratégiques offensifs – Traité de Moscou – conclu entre les États-Unis et la Fédération de Russie en vue de réduire leurs déploiements d'armes nucléaires stratégiques constitue un élément important de la nouvelle architecture de la sécurité mondiale qui sert de base à l'application des engagements pris conjointement conformément à la déclaration commune des États-Unis et de la Fédération de Russie sur une nouvelle relation stratégique.

En abordant le désarmement et la sécurité, je vais une fois encore attirer l'attention sur les séparatistes et extrémistes belliqueux qui représentent les principales menaces à la paix et à la sécurité internationales. La « métastatisme des points blancs » – zones de conflit qui ne peuvent être atteintes par les décrets juridiques nationaux et internationaux – nous a conduits au bord

de la fragmentation du système international avec toutes ses conséquences : propagation de la violence et du trafic des drogues et création de camps d'entraînement au terrorisme. La question est de savoir si nous décidons une fois encore de prendre la fuite et des distances face à ce danger afin de suivre des modèles établis. Cette menace, bien qu'elle ne soit pas visible dans cette salle, est ressentie par de nombreuses communautés tout autour du globe. Je crains donc que nous ne puissions plus nous payer le luxe de rester indifférents. Il faut réagir. Je puis assurer la Commission que ce qui est au cœur du problème de ces « points blancs » n'est pas la nature intrinsèque de certaines personnes recourant à la violence où se montrant réceptives à l'extrémisme et au terrorisme, mais les engagements non honorés, des intérêts nationaux mal définis et une mentalité qui reste marquée par l'époque de la guerre froide.

Tout ce que j'ai dit est vrai pour deux régions séparatistes de mon pays, l'Abkhazie et l'ex-Ossétie du Sud. Les deux régions sont devenues des enclaves ethnocratiques et terroristes et suivent un processus de militarisation toujours plus agressif. Il en résulte qu'une quantité énorme d'armements, de mines et de munitions a été accumulée dans ces territoires. Il y a seulement trois jours, le régime séparatiste de l'Ossétie du Sud a réceptionné une autre expédition en provenance de la Russie par le poste frontalier que seuls contrôlent des douaniers russes. Je dois ajouter que des expéditions du même genre vers l'Abkhazie n'ont jamais cessé non plus de traverser la frontière russo-géorgienne. Ces expéditions, qui selon les termes utilisés par les Russes devraient être appelées aide humanitaire, ne font en réalité que continuer la prolifération d'armes à feu et de munitions. Ces actes sont des cas manifestes de contradiction entre les objectifs déclarés et les moyens employés. D'un côté, nous avons l'engagement que la Russie a pris de prévenir le trafic illicite des armes et la prolifération de matières nucléaires et autres matières dangereuses, mais de l'autre la Russie crée délibérément les conditions qui favorisent ces dangers.

La situation dans ces enclaves d'instabilité pose également des menaces de terrorisme nucléaire. L'Institut de physique et de technologie à Sukhumi, Abkhazie, Géorgie, est notre principal souci. Les conditions pour l'entreposage des matières radioactives, selon une évaluation de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), sont

déplorables. À une occasion au moins de l'uranium ayant disparu de l'Institut pourrait être tombé entre les mains de terroristes. L'Institut relève toujours du contrôle des autorités russes qui, bizarrement, insistent toujours sur la construction d'un entrepôt destiné au stockage des déchets dans cette région où ne règnent ni l'ordre, ni la loi, cette région séparatiste imprévisible, et ce, avec toutes les conséquences qui en découlent. Il convient de noter que la contrebande de matières radioactives est possible à travers les mêmes régions poreuses de l'Abkhazie et du Tskhinvali qui longent des sections de la frontière russo-géorgienne.

En tant que partie de l'ensemble du problème, je tiens à déclarer que depuis 1995 plus de 197 sources de radiation ont été trouvées en Géorgie, abandonnées délibérément par l'armée russe – notamment de l'uranium, du strontium, du césium et autres sources. Le tribut en termes de victimes qui sont mortes des radiations continue d'augmenter, sans parler du danger auquel la population géorgienne est exposée quotidiennement.

Généralement, la situation en Abkhazie revêt des dimensions importantes au plan de la sécurité et du désarmement étant donné la présence de la base militaire russe à Gudauta. Outre qu'elle participe directement au conflit qui sévit en Abkhazie, elle fournit des armes au régime séparatiste. C'est sur cette base qu'un nombre de terroristes tchéchènes ont été entraînés dans la mesure où ils continuaient de se battre contre la Géorgie. Parmi eux se trouve l'infâme Shamil Basayev. Selon des informations, les services spéciaux russes maintiennent toujours des camps d'entraînement terroristes en Abkhazie. L'exploitation illégale de la base de Gudauta constitue en soi un bon exemple de la sélectivité qu'opère la Russie pour ce qui est d'honorer ses engagements dans le domaine du désarmement. Il est intéressant de noter que la Russie non seulement a bafoué de façon flagrante l'accord d'Istanbul de 1999 sur le retrait des bases militaires russes dans le cadre du Traité sur les forces armées classiques en Europe, mais demande maintenant que 11 années lui soient accordées pour assurer le retrait de 3 000 soldats de Géorgie. Elle a même déclaré que la base de Gudauta était fermée. Elle a cependant rejeté toutes les demandes de vérification internationales.

Cela étant, nous nous trouvons dans une situation unique, à savoir que la Russie se présente pour nous sous de multiples aspects – la Russie qui protège les séparatistes auxquels elle fournit des armes, la Russie

qui facilite seule le processus de paix et la Russie qui maintient la paix dans la région, dont la majorité de la population s'est vu octroyer la nationalité russe. Que reste-t-il? Je dois malheureusement déclarer qu'il reste beaucoup plus.

Qu'il suffise de dire qu'au cours des trois dernières années, depuis qu'a repris la guerre en Tchétchénie, les forces aériennes russes ont violé l'espace aérien de la Géorgie 115 fois; 18 de ces incidents se sont soldés par des bombardements ayant fait un mort parmi les civils ainsi que de multiples blessés. Ayant exporté des combattants tchéchènes en Géorgie, la Russie nous accuse maintenant d'appuyer le terrorisme et menace constamment de recourir à l'agression. Qui plus est, la campagne hystérique sans précédent qui a été lancée dans les médias russes vise à donner de la Géorgie une image d'ennemie. Cette propagande cyniquement montée, parrainée par le Gouvernement russe, est particulièrement inquiétante au XXI^e siècle.

Il y a encore de l'espoir. Au cours de la réunion des Présidents de la Géorgie et de la Russie, qui s'est tenue il y a quelques jours, on est parvenu à une entente sur le fait qu'il est nécessaire de normaliser les relations entre les deux pays, et en particulier de poursuivre les négociations sur l'accord d'ensemble entre la Géorgie et la Russie ainsi que sur la suppression des bases militaires russes. Il a été convenu de patrouiller conjointement les frontières et de nommer deux envoyés spéciaux afin de faciliter les efforts communs entrepris pour combattre le terrorisme. Cela dit, je ne voudrais pas paraître trop optimiste étant donné que les violations de l'espace aérien de mon pays se poursuivent en ce moment. Les menaces occasionnelles contre la Géorgie se font toujours entendre à Moscou. Plus important encore l'appui apporté aux séparatistes en Géorgie demeure un engagement inébranlable de la Russie.

Malgré les efforts avisés entrepris par les membres de cette commission et toute la communauté internationale, le déploiement d'armes de destruction massive et de matériels qui leur sont liés, le séparatisme et l'extrémisme agressifs détermineront les problèmes de sécurité de ce nouveau siècle. Le problème de la prolifération ne se limite pas aux armes nucléaires, biologiques ou chimiques. Les transferts illégaux d'armes légères posent également des problèmes importants. Tant que chaque État ne sera pas tenu pour responsable de ses actes on continuera à faire

face aux mêmes défis redoutables qui se posent aujourd'hui. Ce n'est que lorsque tous les États le seront que nous pourrons préserver la paix et la sécurité internationales.

M. Than (Myanmar) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de vous transmettre, Monsieur le Président, les chaleureuses félicitations de la délégation de Myanmar pour votre élection à l'unanimité à la présidence de la Première Commission à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. Je puis vous assurer que ma délégation coopérera pleinement pour faire progresser les travaux de la Commission sous votre direction avisée. Nos félicitations vont également aux autres membres du Bureau. Nous rendons également hommage à M. André Erdős pour les importantes contributions qu'il a apportées aux travaux de la Première Commission au cours de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale.

Nous sommes heureux de saluer les représentants de la Suisse et du Timor-Leste, dont les pays viennent juste d'être admis à l'ONU.

Cette session de la Première Commission a lieu avec pour arrière plan des tendances inquiétantes et une nécessité urgente et croissante de parvenir au contrôle des armements et au désarmement. C'est une époque difficile peu propice au contrôle des armements et au désarmement. De nouvelles doctrines stratégiques pour la prévention des frappes et l'emploi en premier des armes nucléaires, l'unilatéralisme, le manque de volonté politique et l'absence de vision pour ce qui est de promouvoir la sécurité commune de tous les États ont des conséquences négatives et sapent le multilatéralisme dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement. Toutefois, l'actuel tableau négatif s'agissant du contrôle des armes et du désarmement ne veut pas dire que l'importance du contrôle des armements et du désarmement fléchit. Au contraire, l'urgence et l'importance que revêtent le contrôle des armements et le désarmement sont plus grandes que jamais. Les taux de prolifération des armes de destruction massive vont croissants. Les attaques éventuelles avec des armes de destruction massive, y compris des armes nucléaires, sont devenues maintenant un danger manifeste et présent dans le monde d'aujourd'hui. Ces menaces émanent non seulement d'États acteurs mais également d'acteurs qui ne sont pas des États, comme les terroristes extrémistes. La tâche qui nous attend est impressionnante et difficile.

Dans l'ensemble de ce sombre tableau du contrôle des armes et du désarmement on trouve quelques rayons de lumière. Un domaine dans lequel il y a eu des évolutions concrètes est celui de la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Nous sommes fermement convaincus que la création de telles zones, fondée sur des arrangements librement consentis entre les pays des régions intéressées, est une mesure efficace pour ce qui est de la limitation géographique de la prolifération nucléaire, mesure qui contribue à la non-prolifération nucléaire et au désarmement nucléaire. Elle contribue aussi au renforcement de la sécurité régionale et au maintien de la paix et de la sécurité internationales. En conséquence, nous saluons le récent accord conclu par des experts entre le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan sur le texte d'un traité concernant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. La zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale sera la cinquième zone exempte d'armes nucléaires créée dans des régions peuplées du monde et la première dans l'hémisphère nord. Cette étape décisive, lorsqu'elle se concrétisera, constituera une contribution importante à la cause de la non-prolifération nucléaire et du désarmement nucléaire.

Nous tenons à dire également que la consolidation du statut non nucléaire de la Mongolie et la déclaration commune des cinq États dotés d'armes nucléaires lui apportant des assurances de sécurité retiennent notre intérêt et que nous les appuyons.

Nous attachons une grande importance à l'achèvement de l'universalité de l'adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous saluons donc la récente décision prise par Cuba d'accéder au Traité sur la non-prolifération. Ce sera un pas important vers la réalisation de l'objectif que nous vénérons : l'accession universelle au Traité sur la non-prolifération.

Nous prenons note avec satisfaction de la signature du Traité sur les réductions d'armements stratégiques offensifs entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie (Traité de Moscou) en tant que mesure importante vers la réduction du déploiement de leurs armes nucléaires stratégiques, à condition que ces réductions soient mise en application conformément aux principes de l'irréversibilité, de vérifiabilité et de transparence.

Tout en attachant une grande importance à la question des armes de destruction massive, nous ne sous-estimons pas le problème que posent les armes légères qui, chaque année, tuent environ un demi-million de personnes et en mutilent de nombreuses autres partout dans le monde. La Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue à New York du 9 au 20 juillet 2001, a adopté un Programme d'action. Il faut espérer que les réunions biennales, l'année prochaine, pourront imprimer l'élan si nécessaire aux travaux de suivi du Programme d'action. Notre préférence va à la convocation de la réunion biennale à New York en 2003 afin de rendre possible la participation la plus large possible des États Membres.

Il est satisfaisant de noter que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques a réglé les problèmes qu'elle rencontrait et qu'elle mène maintenant ses activités avec un dynamisme renouvelé sous la direction du nouveau directeur général, M. Rogelio Pfirter. Il faut espérer que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques sera en mesure de faire progresser la mise en application de la Convention sur les armes chimiques et de renforcer la coopération entre les États Membres et les États signataires.

Il est regrettable, cependant, que la cinquième Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques, tenue à Genève en septembre 2002, ait ajourné ses travaux sans parvenir à des résultats. Nous espérons que lorsqu'elle se réunira de nouveau, la Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques, qui se tiendra en novembre prochain, sera en mesure de trouver un accord sur l'important travail de suivi et sur le renforcement du régime de la Convention sur les armes biologiques.

Les terribles attaques terroristes du 11 septembre 2001 ont laissé une trace indélébile dans notre mémoire. La révolte morale et le choc psychologique qu'ont provoqués ces tragiques événements sont toujours présents. Les incidents du 11 septembre 2002 marquent un moment critique à bien des égards. Ils ont également eu un énorme impact sur le contrôle des armes et le désarmement. Nous pouvons et devons tirer diverses leçons des incidents du 11 septembre 2001. Une leçon qui ressort est celle-ci : le terrorisme est un problème mondial qui exige une réaction mondiale. Le

multilatéralisme est un des impératifs du monde d'aujourd'hui. La dissuasion nucléaire ne sert à rien contre ces menaces. Les menaces à la sécurité sont aujourd'hui différentes de celles du XX siècle. Les problèmes de sécurité revêtent aujourd'hui des dimensions tant nucléaires que non nucléaires. Le terrorisme est multiforme et exige une réaction multiforme. Dans ce contexte, le Myanmar s'oppose au terrorisme sous toutes ses manifestations et fait de son mieux pour combattre ce terrible fléau.

À cette époque de mondialisation, il n'existe aucun problème international qui puisse être réglé par un seul pays. Les problèmes mondiaux exigent des solutions mondiales. Ainsi, le multilatéralisme est un impératif dans le monde actuel. Nulle part cet impératif n'est plus évident que dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement. Nous saluons donc et appuyons sans réserve un nouveau projet de résolution du mouvement non aligné, intitulé Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération (A/C.1/57/L.10). Ce projet qui concerne une pressante question actuelle, est opportun et pertinent

En abordant le multilatéralisme, disons que nous sommes déçus par l'impasse où continue de se trouver la Conférence du désarmement. Cette unique instance de négociation multilatérale qui traite du désarmement a été paralysée au cours des quatre dernières années. Nous invitons tous les États membres, particulièrement les États non dotés d'armes nucléaires, à faire preuve de la plus grande flexibilité afin que la Conférence puisse surmonter l'impasse actuelle, convenir d'un programme de travail et commencer son travail de fond dès le début de la session de 2003.

Le 8 juillet 1996, la Cour internationale de Justice, dans son avis consultatif sur la *Licéité du recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires*, a réaffirmé, dans une décision unanime de tous les juges de la Cour, qu'il existait une obligation pour tous les États de poursuivre de bonne foi la conclusion de négociations de nature à mener au désarmement nucléaire sous tous ses aspects, au moyen d'un contrôle international strict et efficace. Depuis lors, un intervalle convenable de plus de six ans s'est écoulé. Si on considère que l'Assemblée générale a adopté une résolution en 1994 (résolution 49/75 K), demandant un avis consultatif de la Cour sur cette question, plus d'une décennie se sera écoulée lorsque la Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-

prolifération nucléaire se tiendra en 2005. Il faut maintenant se poser la question très pertinente de savoir si l'obligation de poursuivre de bonne foi la conclusion de négociations de nature à déboucher sur le désarmement nucléaire – c'est-à-dire l'élimination complète des armes nucléaires – a bien été remplie. La réponse à cette question sera certainement négative. Il incombe donc à tous les États parties de faire en sorte que des mesures pratiques soient prises rapidement pour faire respecter cette obligation aux fins d'atteindre l'objectif partagé du désarmement nucléaire.

Depuis le début de l'âge nucléaire, il y a près de six décennies, une épée nucléaire de Damoclès est suspendue au-dessus de l'humanité. Aujourd'hui, avec l'apparition de nouvelles doctrines stratégiques et de politiques qui envisagent l'utilisation d'armes nucléaires, cette épée est devenue plus menaçante, comme un danger présent et indéniable. La menace de l'emploi d'armes nucléaires, qui a toujours été présente en tant que possibilité éloignée et ténue depuis l'apparition de ces armes est maintenant au premier plan. Cette menace nous regarde maintenant dans les yeux. La fonction adéquate des armes nucléaires est de prévenir la guerre nucléaire et non pas d'en livrer une. Pour ces raisons, nous demandons instamment à tous les États, conformément à la Charte des Nations Unies, de s'abstenir d'utiliser les armes nucléaires pour régler leurs conflits dans les relations internationales. En attendant que s'accomplisse l'élimination totale des armes nucléaires, la voie ou la politique la plus raisonnable à suivre est la conclusion d'un accord sur le non-emploi en premier des armes nucléaires et sur le non-recours à la menace ou à l'emploi de ces armes contre des États non dotés d'armes nucléaires.

Tous les États parties au Traité sur la non-prolifération sont fermement attachés au désarmement nucléaire. En fait, le document final de la Conférence d'examen de 2000 du Traité sur la non-prolifération énonce une initiative sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires pour parvenir à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires devant conduire au désarmement nucléaire. La volonté de s'acquitter de cette entreprise non ambiguë doit être démontrée par la pleine mise en application des 13 mesures pratiques. Des mesures progressives et systématiques tendant à démanteler et éliminer les armes nucléaires, l'irréversibilité de la réduction du nucléaire et des mesures de désarmement, la réduction accrue du statut

opérationnel des armes nucléaires, la diminution du rôle des armes nucléaires, la responsabilité et la vérifiabilité sont autant de mesures qui doivent faire partie intégrante de ce processus de désarmement nucléaire.

Nous croyons fermement que le Traité sur la non-prolifération est la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire. Le première réunion du Comité préparatoire pour la Conférence de 2005 des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération, tenue à New York en avril 2002, a amorcé un assez bon départ. Il est essentiel d'assurer un suivi effectif de la deuxième réunion du Comité préparatoire, qui doit se tenir à Genève en avril prochain. Il ne faut épargner aucun effort pour assurer le succès de la Conférence de 2005 des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération et faire en sorte qu'elle aboutisse à des résultats concrets en termes de mise en application des engagements pris par les États parties à la Conférence de 1995 des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération et la question de sa prorogation et à la Conférence de 2000 des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération et l'utilisation optimale du processus renforcé d'examen.

Les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ont créé avec succès une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Toutefois, les États dotés d'armes nucléaires n'ont pas encore accédé au Protocole du Traité de Bangkok. Selon l'Asie du Sud-Est, pour que la zone exempte d'armes nucléaires puisse devenir pleinement opérationnelle et effective il est essentiel que les États dotés d'armes nucléaires accèdent au Protocole à une date aussi proche que possible. Nous saluons l'annonce faite par la Chine, à savoir qu'elle était prête à accéder au Protocole. Nous réaffirmons l'appel que nous avons lancé aux États dotés d'armes nucléaires pour qu'ils accèdent au Protocole dès que possible.

Nous saisissons également l'occasion pour exprimer notre satisfaction au Centre régional pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique pour le louable travail qu'il a accompli dans la promotion du dialogue régional sur les questions du désarmement régional et international. Nous croyons que les activités que mène le Centre régional devraient être encore étendues et rehaussées et que le Centre devrait recevoir les ressources qui lui sont nécessaires pour mener à bien et efficacement ses activités.

Dans le paragraphe 45 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tenue en 1978, il est clairement indiqué que la priorité dans les négociations sur le désarmement doit porter sur les armes nucléaires. En 2000, l'Assemblée du millénaire, dans le paragraphe 9 de la Déclaration du millénaire, a décidé de s'efforcer sans relâche d'œuvrer à l'élimination des armes de destruction massive, particulièrement des armes nucléaires. En 2002, la priorité accordée au désarmement nucléaire se révèle même plus pertinente compte tenu des récentes évolutions. Pour ces raisons, bien que d'autres questions du désarmement retiennent dûment l'attention de la communauté internationale, ma délégation estime que le désarmement nucléaire demeure la priorité des priorités de l'ordre du jour concernant le contrôle des armements et le désarmement. Pour souligner la priorité et l'importance accordée à ce sujet par la communauté internationale ma délégation soumettra son projet de résolution traditionnel sur le désarmement nucléaire avec l'appui le plus large des États qui le parrainent. Les États Membres et la société civile de même tendance nous apportent leur appui dans les efforts que nous faisons au plan international pour parvenir au désarmement nucléaire.

M. Issacharoff (Israël) (*parle en anglais*) : Pour commencer je vous adresse, Monsieur le Président, au nom de la délégation israélienne nos plus sincères félicitations pour votre accession aux fonctions de Président de la Première Commission. Je suis certain que nous bénéficierons tout au long de nos délibérations qui auront lieu dans les jours et les semaines à venir de vos conseils et de votre sagesse. Je félicite également les autres membres du Bureau.

Parmi les questions inscrites à l'ordre du jour des dernières années de la Première Commission figurent deux projets de résolution concernant le Moyen-Orient. L'un des deux traite de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région. Ce texte fait l'objet d'un consensus depuis plus de 20 ans et, bien que nous ayons certaines réserves s'agissant de son libellé, nous attachons une grande importance à l'adoption de cette idée, et ce, en particulier du fait que la région du Moyen-Orient manque manifestement de mesures propres à renforcer la confiance ou le dialogue sur les questions relatives au contrôle des armements et à la sécurité régionale.

Le deuxième projet de résolution a trait au risque de la prolifération nucléaire au Moyen-Orient. Il s'agit d'un texte litigieux qui cherche à focaliser l'attention sur un seul aspect de la sécurité régionale de l'environnement et qui méconnaît les plus grands dangers de prolifération de la région et l'instabilité qui lui est propre. Il juge bon aussi de méconnaître l'extrême hostilité de certains pays de la région, qui continuent de rejeter toute forme de réconciliation pacifique et de coexistence avec Israël. À bien des égards, la soumission de ces projets de résolution revient pour leurs auteurs à déclarer tous les ans qu'ils préfèrent continuer de faire des efforts tendant à exclure Israël plutôt qu'à l'inclure et à rechercher des idées qui pourraient encourager des mesures de coopération favorables à la stabilité régionale. Il est regrettable que ce soit là le message qu'ils ont choisi d'envoyer à mon pays.

Contrairement à cette approche, je souhaite saisir l'occasion pour souligner la volonté d'Israël de mettre en œuvre une vision de paix et de stabilité dans notre région grâce à des moyens pacifiques et diplomatiques. Face à ces problèmes de sécurité multiformes, je crois que plus d'un pays aurait probablement abandonné depuis longtemps l'espoir de paix. Notre génie national se fonde sur l'inspiration que suscite l'espoir, et nous continuerons d'explorer toutes les voies qui peuvent conduire à une plus grande paix régionale.

Israël continue de considérer le contexte régional comme le cadre principal et essentiel qui permet de faire avancer les mesures clefs de contrôle des armements sur la base d'une paix d'ensemble et durable dans la région du Moyen-Orient. Au cours des dernières années, Israël a cherché à jeter les bases durables à une paix et à une stabilité dans notre région, qui s'appuient sur la réconciliation nationale et consacrent les notions de compromis, de confiance et de respect mutuels, d'ouverture des frontières et de rapports de bon voisinage. La base de la coexistence entre Israël et ses voisins a été jetée dans les traités de paix bilatéraux conclus avec l'Égypte et la Jordanie, et nous espérons toujours pouvoir élargir ce processus.

Des relations de paix pourraient mettre un terme à la course aux armements dans la région et conduire à des réductions, aux niveaux minimums qu'exige l'autodéfense nationale, des forces militaires existantes, des budgets de défense et des armes classiques. Des mesures efficaces de contrôle des armements, cependant, ne pourront être trouvées et

appuyées que dans une région où les guerres, les conflits armés, la terreur, l'hostilité politique, la provocation et la non-reconnaissance cesseront d'être le lot de la vie quotidienne. Nous avons devant nous un long et compliqué voyage. C'est pourquoi, toutes les mesures, même modestes, pourraient jouer un rôle vital et être l'indispensable clef du progrès.

Nous croyons fermement que la réalité politique dans notre région exige une approche pratique et graduelle, fondée sur une paix d'ensemble entre Israël et ses voisins et assortie et suivie de mesures et d'arrangements propres à renforcer la confiance s'agissant des armes classiques avant d'aboutir à la création éventuelle d'une zone mutuellement vérifiable exempte de missiles balistiques et d'armes biologiques, chimiques et nucléaires. Cette zone devrait être appuyée par tous les États de la région et englober chacun d'entre eux, en vertu de négociations libres et directes qu'ils mèneraient. C'est dans cet esprit qu'Israël a pris part au consensus sur le projet de résolution concernant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. C'est dans ce contexte que le projet de résolution (A/C.1/57/L.27) concernant le risque de la prolifération joue un rôle pour rapprocher les parties de la région de cet objectif.

Si nous voulons examiner sérieusement, d'une manière équilibrée, la myriade de problèmes qui se posent au Moyen-Orient, il incombe à chacun de se rappeler et d'examiner les diverses caractéristiques qui entravent et sapent la stabilité dans notre région. Au cours des années, le Moyen-Orient a été un terrain d'essais et de massacres pour les actes extrêmes de violence sous toutes leurs formes. La terreur, sous la forme d'attaques qui débordent les frontières, les massacres aveugles de civils, les attaques contre l'aviation civile, l'utilisation de roquettes à courte portée contre des populations, les attaques sauvages à la bombe contre des universités et, sommet de la démence, les attaques suicides font partie de notre réalité. Ces actes terroristes sous une forme ou une autre nous accompagnent; nous devons faire face à ces actes qui ont touché ces dernières années presque chaque famille israélienne. Ces actes sont dirigés contre des civils innocents d'une manière aveugle dans le but d'infliger le plus grand mal au plus grand nombre de gens. La terreur est devenue une arme stratégique dans le contexte du Moyen-Orient.

De même, les quantités d'armes classiques qui sont en particulier entre les mains de pays, voire

d'acteurs non étatiques, qui refusent de reconnaître un pays et qui déclarent même leur intention de le détruire, peuvent avoir un impact stratégique clair. Les armes classiques et les armes légères ont, au cours des années, continué de prélever un lourd tribut en vies humaines. Les armes légères n'ont pas de petites conséquences. Tout peuple qui a perdu un tiers des siens ne saurait sous-estimer le pouvoir de tuer de tout type d'arme. Nous suivons donc de près le flux toujours accru d'armes classiques perfectionnées dans la région et leur impact sur notre sécurité.

Tandis que nous examinons la présente situation en matière de sécurité au Moyen-Orient, nous faisons face à la menace toujours croissante que posent la prolifération de missiles balistiques dans plusieurs pays ainsi que le nombre excessif – des milliers – de missiles sol-sol de courte portée qui ont été transférés par l'Iran à Hizbullah, au sud du Liban. Le souvenir des missiles Kathysa qui ont terrorisé notre population civile dans le nord est toujours présent. Qui plus est, Israël a également été attaqué sans provocation par l'Iran au moyen de 40 missiles balistiques lors de la guerre du Golfe, il y a plus d'une décennie. Nous continuons de vivre dans le souvenir de ces menaces. Bien qu'Israël ait appuyé les efforts faits au plan international pour venir à bout du problème que pose la prolifération de missiles balistiques, nous notons avec un sincère regret que ces efforts n'ont pas encore eu d'impact sur le Moyen-Orient.

Dans notre région il est impossible d'oublier les armes chimiques qui ont été utilisées dans les guerres par plus d'un État de la région. L'Iraq a même utilisé ces armes contre ses citoyens kurdes à Halabja. D'autres États de la région possèdent d'importantes quantités d'armes chimiques et biologiques ainsi que leurs vecteurs. Je cherche naturellement les projets de résolution de la Commission qui pourraient traiter de cet aspect troublant de la sécurité du Moyen-Orient, mais ma recherche est vaine.

Pour compléter ce sombre tableau, j'ajouterai que les activités passées de la Commission spéciale des Nations Unies (UNSCOM) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique en Iraq démontrent le risque réel que fait peser la prolifération d'armes de destruction massive et de missiles balistiques. D'autres pays de la région cherchent toujours à acquérir des armes nucléaires et la technologie qui permet de maintenir cette capacité. L'Iran, par exemple, cherche à se doter de cette

capacité conjointement avec des vecteurs de longue portée. Au cours de l'année dernière, nous avons assisté à une escalade dans la rhétorique de la part de l'Iran contre Israël. Cela étant, nous n'avons d'autre choix que de voir en cette combinaison de capacités de destruction massive et d'extrême hostilité à l'encontre d'Israël l'émergence d'une menace existentielle.

Comme si cette dure réalité régionale ne suffisait pas, nous avons été témoins l'année dernière d'une nouvelle forme de stratégie mondiale de la terreur qui a ébranlé toute notion civilisée étayant la paix et la sécurité internationales. Le séisme provoqué par les attaques brutales et cruelles contre le World Trade Center et le Pentagone se fait toujours sentir. Ces actes perpétrés contre les États-Unis constituent des attaques contre le monde civilisé dans son ensemble, et nul pays ne peut rester indifférent face à leurs terribles implications. Le danger central de la terreur qui émerge avec les armes de destruction massive projette une ombre sur l'environnement stratégique de même que sur l'environnement régional, en particulier au Moyen-Orient. Cela est d'autant plus alarmant dans une région où certains pays nourrissent et parrainent la terreur comme un outil quotidien de la diplomatie et qui cherchent à mettre au point des armes de destruction massive, et ce, contrairement aux engagements internationaux qu'ils ont pris. Si ces pays sont si désireux de financer les terroristes et de leur fournir des missiles et des armes classiques, comment sera-t-il possible de les empêcher de fournir à ces mêmes terroristes des armes non classiques? La communauté internationale ne saurait attendre et laisser cette question sans réponse.

En examinant ce qu'on appelle la résolution sur le risque, qui cite nommément Israël dans son texte, la Première Commission laisse cette question sans réponse mais elle méconnaît complètement les problèmes additionnels et critiques qui pèsent sur la stabilité de l'ensemble du Moyen-Orient. Elle méconnaît également le fait qu'il n'existe pas de processus politique régional de nature à promouvoir la paix et le contrôle des armements dans la région en raison de l'hostilité profonde et enracinée envers Israël. Des progrès dans ces domaines délicats ne peuvent être réalisés que par des efforts consentis par les deux parties. Qui plus est, vouloir comparer Israël – comme certaines délégations à la Commission l'ont fait – à des pays qui ont utilisé des armes chimiques contre d'autres États et même contre leurs propres citoyens,

qui ont lancé des missiles balistiques contre d'autres pays, et ce, sans provocation, qui ont systématiquement fait fi des engagements et des obligations juridiques auxquels ils ont souscrit au titre des conventions sur le contrôle des armements et qui ont aidé et parrainé les groupes terroristes – pour ne mentionner que quelques exemples – est un procédé inacceptable.

Je puis assurer mes collègues que les projets de résolution litigieux et partiels ne nous feront pas avancer vers une notion viable de sécurité régionale au Moyen-Orient mais qu'ils empêcheront la Première Commission de traiter des questions véritablement urgentes qui requièrent l'attention de cette importante instance. J'espère que d'autres représentants prendront en considération ces facteurs lorsqu'ils se pencheront et voteront sur le projet de résolution portant sur le risque et contenu dans le document A/C.1/57/L.27.

Israël ne saurait méconnaître la réalité de la région où il vit, et bien que des pays continuent de nier notre droit d'exister nous continuerons de participer et de jouer un rôle dans les conventions et initiatives internationales qui ne nuisent pas à nos marges vitales de sécurité. L'année dernière, j'ai rappelé les conventions concernant la sécurité internationale que nous avons signées et ratifiées ainsi que les autres activités que nous avons entreprises dans le domaine des armes légères, des mines, de la prévention de la prolifération de missiles balistiques, de l'adhésion au Régime du contrôle de la technologie des missiles et du Registre des armes classiques des Nations Unies, entre autres. Nous notons avec une satisfaction particulière que le Registre des Nations Unies a été créé il y a 10 ans et que plus de 160 pays ont participé à l'établissement de sa procédure. Le dossier d'Israël à cet égard ne peut être que comparé favorablement à celui de tout autre pays du Moyen-Orient, et son respect pour les obligations internationales demeure inébranlable et conséquent.

Au cours de l'année dernière, en particulier après le 11 septembre 2001, nous avons procédé à un examen approfondi des divers domaines qui pourraient mériter une action gouvernementale plus concertée. Par exemple, Israël attache une grande importance au renforcement de la protection physique des matières nucléaires et a ratifié récemment la convention pertinente, la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. Actuellement, nous examinons et hâtons des procédures internes dans notre évaluation

des autres conventions internationales contre le terrorisme.

Qui plus est, Israël est près d'achever la législation qui consolidera le contrôle des exportations de matières chimiques, biologiques et nucléaires, y compris leur emploi bivalent. Nous avons cherché par le biais de cette législation à harmoniser le contrôle de nos exportations avec les dispositions des régimes des fournisseurs, comme le Groupe australien et le Groupe des fournisseurs nucléaires. Il y a quelques années déjà, Israël a adopté la législation appropriée pour mettre en oeuvre les dispositions du régime de contrôle de la technologie des missiles. Nous espérons que d'autres pays prendront également les mesures pour rehausser et renforcer les contrôles à l'exportation des techniques et technologies qui pourraient parvenir aux groupes ou aux États terroristes, lesquels pourraient à leur tour les transférer à des terroristes. Israël appuie sans réserve ces régimes compte tenu du rôle concret qu'ils jouent dans la limitation de la prolifération. Nous avons hâte d'être en mesure d'étendre notre dialogue à ces régimes et à développer notre politique à cet égard au cours de l'année prochaine.

Ayant parlé très longuement des diverses menaces qui pèsent sur la sécurité internationale et régionale, je souhaite souligner que finalement la paix demeure une vision et un objectif qui peuvent fondamentalement transformer le Moyen-Orient, Israël continue de rechercher toute main tendue vers la paix. La paix est une composante vitale de sécurité nationale et une base indispensable à la stabilité régionale. Depuis que le monde s'est éloigné de l'abîme de la guerre froide, le Moyen-Orient est allé dans la direction inverse. La région peut encore inverser la course et redéfinir son destin.

M. Al-Najar (Yémen) (*parle en arabe*) : Pour commencer, j'ai le plaisir, au nom de la délégation yéménite, de vous adresser, Monsieur le Président, mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de cette importante commission. Nous sommes certains que votre expérience diplomatique contribuera au renforcement de nos délibérations visant à consolider la sécurité et à édifier un monde exempt d'armes.

Ma délégation saisit l'occasion pour souligner qu'elle est prête à coopérer pour contribuer à conduire les travaux de la Commission à une issue fructueuse. Nous remercions et félicitons le Secrétaire général adjoint du Département des affaires de désarmement de

la déclaration d'ensemble qu'il a faite sur les questions de désarmement et de la sécurité internationale ainsi que des précieux efforts qu'il a déployés en traitant des problèmes qui se posent aujourd'hui au monde dans le domaine du désarmement et de la consolidation de la paix et de la sécurité internationales. Nous saluons la Suisse et le Timor-Leste qui se sont joints à la Commission.

Mon pays continue d'appuyer tous les efforts qui sont entrepris pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Dans ce domaine, la République du Yémen a été l'un des premiers États à signer les conventions et accords internationaux sur la limitation des armes de destruction massive – Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et autres accords sur le désarmement. Le Yémen estime que ces conventions sont des éléments importants et nécessaires pour rendre le monde plus pacifique et plus stable. Malgré les efforts que les pays ont constamment faits au cours des années pour traiter des causes sous-jacentes qui ont mené à la confrontation militaire et à des guerres destructrices, dont les résultats les plus dangereux ont été la course aux armements internationale sous toutes ses formes, le rythme de la coopération internationale dans le domaine du désarmement demeure toujours extrêmement lent et décevant.

Les essais nucléaires se poursuivent et les essais d'autres armes interdites continuent également. Le phénomène du trafic des armes se poursuit; il en va de même de la possession illégale d'armes dangereuses. Les conflits armés et les guerres vont croissant, et l'émergence de nouveaux phénomènes constitue un danger pour la sécurité des pays et de leurs citoyens, comme le terrorisme international, qui ne connaît ni religion ou langage particuliers. Les attaques terroristes qui ont eu lieu à New York et à Washington sont toujours présentes à notre esprit. Compte tenu des tragédies et de la destruction qu'elles ont provoquées elles nous incitent à consolider les efforts faits au plan international afin d'affronter le terrorisme sous toutes ses manifestations. Le fait que 195 États ont signé le Traité sur la non-prolifération et le Traité d'interdiction complète des essais et que 93 États ont ratifié ces accords montre clairement que les États du monde désirent le désarmement. Nous invitons les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier ces traités afin d'accélérer leur processus de ratification et faire en

sorte que ces traités puissent entrer en vigueur. À cette étape, nous saluons l'accession de Cuba au Traité sur la non-prolifération.

Au Moyen-Orient, malgré les efforts déployés par la communauté internationale pour en faire une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive, Israël est la seule exception dans la région. Israël n'a pas ratifié ce traité et continue d'entraver la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Israël continue de posséder des réacteurs nucléaires militaires non soumis aux garanties internationales et cherche à maintenir son occupation illégale et son exploitation des territoires arabes et palestiniens bafouant ainsi toutes les résolutions sur la légitimité internationale et les normes du droit international qui interdisent de tels actes et toutes mesures agressives qui menacent non seulement notre région mais également la paix et la sécurité internationales. Nous invitons la communauté internationale à exercer des pressions sur Israël pour qu'il accède inconditionnellement au Traité sur la non-prolifération et pour qu'il soumette ses installations nucléaires à l'ensemble des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

La République du Yémen s'est félicitée de toutes les conférences tendant à combattre et à éradiquer le trafic illicite des armes légères ainsi que l'impact destructeur qu'elles font peser sur la vie des civils afin d'appuyer tous les efforts qui sont faits au plan international pour interdire le trafic illicite de ces armes. Selon ma délégation, le moment est venu de rassembler la volonté politique pour mettre un terme à l'impact destructeur de la prolifération de plus de 500 millions d'armes légères qui conduit à attiser les guerres, à élargir leur portée et à augmenter le nombre de leurs victimes. On ne saurait nier l'étroite relation qui existe entre le trafic illicite des armes légères et le terrorisme, le crime organisé et le trafic des drogues. Mon pays est sur le point de promulguer une loi destinée à limiter ce phénomène et finalement à y mettre fin.

Le Yémen est un pays qui a été touché par les mines terrestres. Il a appuyé toutes les mesures internationales tendant à éradiquer ces armes car nous pouvons voir les dangers qu'elles font peser sur la vie des civils. Il a été l'un des premiers à signer la Convention d'Ottawa qui traite des mines terrestres et du danger qu'elles posent. À cet effet, le Yémen a créé

en 1998 un Comité national sur les mines terrestres que dirige un Ministre d'État, membre du Cabinet. Il dispose d'un certain nombre de sous-secrétaires pour les différents départements, comme le département du gouvernement local, de la santé, de l'éducation et de la défense. Le comité national décide fondamentalement des stratégies et des plans nationaux destinés au projet de nettoyage du territoire yéménite des mines terrestres dans un cadre qui repose sur les activités suivantes : suivre la détection des mines, contrôler les mines, sensibiliser davantage aux mines terrestres, aider les victimes des mines terrestres et examiner de l'impact environnemental des mines terrestres. Dans le domaine des stocks de mines terrestres, le Comité national, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des pays amis, y compris les États-Unis, a détruit le stock entier de 66 674 mines antipersonnel du Yémen. La destruction de ces mines terrestres est conforme à la Convention d'Ottawa, que mon pays a signée en 1999. Le Yémen est considéré comme le premier État Membre de la Commission ayant véritablement entrepris la destruction de son stock de mines antipersonnel. Nous souhaitons, à ce stade, mentionner l'aide fournie par les pays frères et amis, notamment l'Arabe Saoudite, la Suède, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, le Japon et la Suisse et remercier particulièrement la République fédérale d'Allemagne pour l'aide qu'elle nous a apportée dans les domaines de l'étude des régions touchées par les mines terrestres et dans la formation de personnel yéménite au déminage et à la détection; le programme de déminage de la République du Yémen est ainsi l'un des plus réussis de la région.

Pour terminer, je tiens à souligner que le travail collectif international est le meilleur moyen de maintenir la paix et la sécurité internationales, question de grand intérêt pour les peuples et les États du monde.

M. Chungong Ayafor (Cameroun) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, me joindre aux très nombreux orateurs qui m'ont précédé depuis le début de nos travaux pour vous adresser les vives félicitations de la délégation camerounaise pour votre brillante élection à la présidence de la Commission du désarmement et de la sécurité internationale pour la cinquante-septième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Permettez-moi d'associer à ces félicitations les autres membres du Bureau qui vous appuieront dans votre délicate tâche. Tous les vœux de succès du Cameroun

vous accompagnent, et je puis vous assurer du plein soutien et de l'entière collaboration de ma délégation dans l'accomplissement de votre mandat à la présidence des travaux de notre Commission.

L'expression de toute notre appréciation va à votre prédécesseur, l'Ambassadeur André Erdős, de la Hongrie, pour le remarquable travail accompli sous sa présidence. À M. Jayantha Dhanapala, Secrétaire général adjoint chargé des affaires de désarmement, je voudrais dire à quel point mon pays apprécie son engagement personnel constant et dévoué pour la cause du désarmement.

Nos travaux se déroulent avec en toile de fond le souvenir des odieux attentats du 11 septembre 2001 et la précision induite de la nouvelle menace potentielle que représente le risque réel d'un terrorisme nucléaire, biologique ou chimique. Dans ce contexte, je voudrais déplorer que la perception de cette nouvelle menace ait entraîné non seulement une hausse des budgets militaires dans le monde, inversé les tendances prometteuses de la dernière décennie dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement, mais ait également brisé l'élan des engagements du sommet du millénaire en matière de désarmement.

Le Cameroun qui est partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) adhère pleinement à l'objectif ultime de l'élimination complète des armes nucléaires. Mon pays continue de considérer le TNP comme la pierre angulaire de la non-prolifération et du désarmement nucléaire et encourage les États parties à tenir leurs engagements dans ce domaine, en particulier à mettre en oeuvre les 13 mesures sur lesquelles ils se sont accordés à la Conférence d'examen du TNP de 2000.

Nous accueillons avec satisfaction la décision de Cuba non seulement de devenir partie au TNP, de ratifier le Traité de Tlatelolco, mais aussi de s'impliquer dans le processus préparatoire de la Conférence de 2005 des parties au TNP. Nous considérons qu'il s'agit incontestablement d'une contribution majeure aux efforts d'universalisation du Traité sur la non-prolifération nucléaire.

Ma délégation encourage, là où c'est possible, la création sur la base d'arrangements librement consentis entre les États de la région considérée des zones exemptes d'armes nucléaires. Les États nucléaires devront s'engager à ne pas recourir ou menacer de recourir aux armes nucléaires à leur encontre. Nous

regrettons, comme déjà l'année dernière, que la Conférence du désarmement, l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, ne soit toujours pas, depuis trois ans, sortie de l'impasse dans laquelle elle se trouve du fait du désaccord persistant sur son programme de travail. Le Cameroun qui est membre de la Conférence du désarmement ne ménagera aucun effort pour favoriser l'année prochaine un accord à cet égard.

Par ailleurs, si le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a enregistré huit nouvelles signatures ou ratifications, il est toutefois à déplorer qu'il ne soit toujours pas entré en vigueur. Mon pays se joindra aux efforts visant à encourager la signature et la ratification de ce traité, fait d'autant plus utile que, plus tard, une station radio sera, dans le cadre du système de surveillance international, mise en place. Il nous paraît toujours aussi primordial que les moratoires unilatéraux sur les essais nucléaires continuent d'être observés.

Dans le domaine des armes de destruction massive, autres que nucléaires, le Cameroun est gravement préoccupé par l'absence notoire de progrès dans le processus de négociation d'un protocole de vérification à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes biologiques et sur leur destruction. L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques qui a connu quelques remous cette année doit désormais pouvoir disposer d'un niveau suffisant de ressources pour être en mesure de remplir convenablement sa mission.

La prolifération et la circulation illicite des armes légères est une autre source de vive préoccupation pour le Cameroun. Le Programme d'action adopté en juillet 2001 à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères est un jalon important posé sur la voie du contrôle de ce fléau mondial. Il ne s'agit plus simplement d'une question de désarmement mais d'une grave menace qui continue de peser sur la paix et la sécurité internationales. À cet égard, demain, le 11 octobre 2002, le Conseil de sécurité, dont le Cameroun assume la présidence pour le mois d'octobre et qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, tiendra un débat public ouvert à tous les États Membres sur la question des armes légères. Ce sera une nouvelle occasion de faire le point des actions menées, d'explorer de nouvelles pistes d'approche et de

renouveler nos engagements communs à demeurer attentifs à la question.

Dans le même ordre d'idée, au moment où le Registre des armes classiques fête son dixième anniversaire, je suis heureux de vous annoncer que mon pays, signataire originaire en décembre 1997 à Ottawa de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction, a déposé le 19 septembre 2002 ses instruments de ratification auprès du Secrétaire général de l'ONU.

Le Cameroun continue de contribuer activement à la promotion des mesures de confiance à l'échelon régional en particulier dans le cadre des activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale qui, en mars dernier, a fêté ses 10 ans d'existence. Le Comité peut mettre au crédit de son action, entre autres réalisations, la création d'un mécanisme sous-régional de sécurité collective, dénommé le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX). L'utilité du Comité consultatif n'est plus à démontrer, notamment comme cadre de concertation et d'élaboration des mesures de confiance en Afrique centrale.

C'est le lieu de renouveler au Secrétaire général de l'ONU, en particulier, au Département des affaires de désarmement, toute l'appréciation du Gouvernement de la République du Cameroun pour l'appui constant qu'il n'a cessé d'apporter aux activités du Comité. Je voudrais également exprimer toute la gratitude du Cameroun aux États Membres intéressés qui ont continué d'apporter leur généreuse contribution au Fonds d'affectation spéciale du Comité consultatif et je les encourage à accroître, si possible, leur concours pour permettre à ce dernier de financer l'ensemble de son programme d'activités.

Je profite de l'occasion pour exhorter les États Membres à participer nombreux au débat public que le Conseil de sécurité tiendra le 22 octobre 2002 sur la coopération entre le système des Nations Unies et l'Afrique centrale en matière de maintien de la paix et de la sécurité en présence des ministres des pays membres de la Communauté économique de l'Afrique centrale.

Je ne saurais terminer sans renouveler le plein appui de mon pays au Centre régional des Nations Unies pour la Paix et le désarmement en Afrique, qui reste un précieux instrument de soutien aux initiatives

régionales dans les domaines de désarmement, de la paix et de la sécurité. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport (A/57/162), le Centre est toujours confronté à de graves difficultés financières qui l'empêchent de donner la pleine mesure de ses capacités à s'acquitter de sa mission. Pour sa viabilité, il est primordial que le Centre puisse compter sur un appui financier stable et accru des États Membres. Ma délégation tient également à exprimer toute sa satisfaction pour la manière dont fonctionne le Programme de bourses d'études et de formation en matière de désarmement. Nous apprécions particulièrement la remarquable contribution de ce programme à l'élargissement et au renforcement de nos compétences endogènes dans le domaine du désarmement.

M. Castellón Duarte (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Pour commencer, je tiens, au nom de ma délégation, à vous exprimer, Monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission de cette session. Grâce à votre expérience et à vos talents de diplomate bien connus, nos travaux sont dirigés de la manière la plus efficace possible. Vous pouvez compter sur l'appui de ma délégation dans l'accomplissement de vos tâches. Permettez-moi également d'exprimer nos félicitations aux autres membres du Bureau.

Ma délégation appuie la déclaration qu'a faite le Costa Rica au nom du Groupe de Rio. Nous souhaitons, cependant, faire quelques observations en notre nom propre.

Actuellement, nous pourrions sans crainte de nous tromper déclarer qu'il n'y a pas une seule région ou zone dans le monde qui soit à l'abri des conséquences désastreuses de la prolifération des armes légères. On pourrait dire également que l'accroissement du nombre d'armes légères ne déclenche pas les conflits mais que, certainement, la facilité avec laquelle on se les procure génère la violence en tant que moyen de régler les différends et tend à exacerber les conflits et à les rendre plus meurtriers. Cette facilité à se les procurer bloque les efforts entrepris par les gouvernements et rend plus difficile la fourniture d'aide et de secours lorsque les conflits éclatent.

Selon les informations communiquées par les experts sur cette question, plus de 500 millions d'armes légères sont disséminées dans le monde, soit environ

une de ces armes pour 12 individus. Ce sont les armes qui ont été le plus utilisées dans les conflits qui ont éclaté au cours des 12 dernières années. D'après les mêmes données, durant cette période elles ont provoqué la mort de 4 millions de personnes, la plupart étant des civils sans défense. Le trafic de ces armes est lié au trafic des drogues, au terrorisme, au crime transnational organisé, aux activités mercenaires et autres types de conduite criminelle qui menacent la paix et la stabilité des pays, ce qui a incité le nôtre à adopter de fermes mesures pour les combattre.

La Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue en juillet 2001, est une mesure importante dans le désarmement multilatéral : un pas vers la prévention, la lutte et l'élimination du commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et une démarche raisonnable et approfondie pour venir à bout des différents problèmes liés aux divers aspects de ce commerce au niveau national, régional et mondial. Il faut espérer que le processus ainsi amorcé pourra être complété dès que possible et nous conduire à un système légalement contraignant.

Au niveau sous-régional, le Nicaragua a signé le cadre du traité sur la sécurité démocratique en Amérique centrale en décembre 1995, qui arrête les mesures nécessaires pour traiter du trafic illégal des armes et recommande, notamment, l'établissement, dans le cadre de la législation des pays signataires, des réglementations modernes et harmonisées; des communications rapides entre les membres; une coopération dans le règlement de situations qui impliquent le trafic illégal d'armes en Amérique centrale; des mesures pour limiter et contrôler les armes dans chaque État; la soumission de données sur les dépenses militaires et les stocks d'armes pour chaque État; et la création d'un registre pour l'Amérique centrale concernant les armes et le transfert d'armes. Cependant, l'application du Traité a été limitée en raison notamment du manque d'aide et de coopération juridiques internationales pouvant permettre d'appliquer ses programmes.

La Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, désigné sous le nom de Convention d'Ottawa, est le résultat d'un énorme effort international déployé par les États, les organisations internationales, notamment l'ONU, les organisations non gouvernementales et d'éminentes

personnalités. L'un des aspects les plus caractéristiques des mines anti-personnel est le fait qu'elles frappent sans discernement et que leurs effets ne sont pas limités dans le temps. Une fois qu'elle est déposée la mine peut rester active pendant une longue période – plus de 50 ans. Il y a des pays où des mines ont été placées pendant la seconde guerre mondiale et qui continuent d'en subir les conséquences 57 ans après la fin de ce conflit. La poursuite d'une vigoureuse campagne conformément aux stipulations de la Convention d'Ottawa est indispensable afin d'éliminer ce fléau; sinon, les mines qui continuent d'être déposées pourraient être capables de tuer des individus au milieu de ce siècle.

Le Nicaragua participe activement au processus d'Ottawa. En conséquence, dans un esprit de coopération, de collaboration et de volonté politique, il a signé la Convention d'Ottawa en décembre 1997 et l'a ratifiée le 30 novembre 1998. En septembre 2001, la Troisième réunion des États parties à la Convention d'Ottawa s'est tenue à Managua. La Conférence de Managua a permis de renouveler l'engagement des États parties et de noter avec satisfaction les pas importants qui ont été faits dans la croisade tendant à éliminer les mines antipersonnel.

À la Conférence sur les progrès réalisés en matière de déminage dans les Amériques, qui s'est tenue à Managua les 27 et 28 août 2002, les représentants du Costa Rica, du Nicaragua, d'El Salvador, du Honduras, de la Colombie et du Pérou ont signé l'appel de Managua et réaffirmé leur volonté politique inébranlable d'honorer les obligations découlant de la Convention d'Ottawa, y compris celles relatives à la création dans l'hémisphère occidental d'une zone exempte de mines terrestres antipersonnel.

Ce document lance un urgent appel aux pays amis de la communauté pour qu'ils apportent une aide humanitaire en éliminant des mines, en particulier aux États parties à la Convention d'Ottawa, afin que ne soient pas abandonnées ou suspendues les allocations de ressources aux pays des Amériques qui n'ont pas encore complété leurs programmes de déminage ou l'ensemble de leur action dans ce domaine. Qui plus est, ce message demande que la coopération internationale maintienne et augmente l'aide technique et financière à tous les pays qui ont honoré les engagements qu'ils ont pris en signant, en ratifiant et en mettant en application les obligations consacrées dans la Convention d'Ottawa. À la clôture de cette

conférence, le Président Enrique Bolanos a déclaré que le Nicaragua était un pays exempt de stocks de mines, qui a désactivé les dernières 18 313 mines qui étaient stockées au Nicaragua, les dernières d'un arsenal qui en comptait 133 435 au moment de la signature de la Convention d'Ottawa.

La tâche consistant à détruire les mines enfouies dans divers endroits du pays se poursuit, legs de la guerre civile que nous avons subie dans les années 1980. Selon certaines estimations, quelque 55 000 mines se trouvent encore sur le territoire du Nicaragua, dont la destruction est assurée par les forces armées nicaraguayennes avec l'aide du Programme d'assistance pour une action intégrale contre les mines antipersonnel de l'Organisation des États américains (OEA). Nous espérons que cette opération pourra être complétée en 2004.

Le Gouvernement nicaraguayen appuie sans réserve la création de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'arrangements librement consentis par les États de la région concernée. En conséquence, et en tant que partie au Traité de Tlatelolco, nous saluons avec une grande satisfaction la décision prise par le Gouvernement cubain de ratifier ce traité, qui créé avec succès la première zone habitée exempte d'armes nucléaires comprenant tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Nous appuyons également les efforts entrepris par les États parties aux Traités de Rarotonga et de Bangkok et encourageons les États des régions auxquelles se rapportent ces traités à y accéder afin de contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Nous saluons avec satisfaction l'annonce faite récemment, selon laquelle les États d'Asie centrale, à savoir le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan avaient décidé de créer une zone exempte d'armes nucléaires.

Comme il a été affirmé à la Conférence de 2000 des États parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la pleine et judicieuse mise en application du TNP et du régime de non-prolifération sous tous ses aspects joue un rôle critique dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Malheureusement, aucun progrès important n'a été enregistré dans la mise en application de la mesure 13 du plan d'action adopté par les États parties à cette conférence.

Le retard apporté à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires est pour nous une source d'inquiétude. Nous invitons les États qui ne l'ont pas encore fait à le signer et à le ratifier dès que possible.

Parmi les efforts qui sont la clef du maintien de la paix et de la sécurité internationales et que fait l'ONU depuis sa création, avec la coopération de ses États Membres, se détachent ceux relatifs au désarmement et à la non-proliférations. Le Nicaragua, avec la plupart des autres pays partout dans le monde, partage l'idéal d'un monde exempt d'armes biologiques, chimiques et nucléaires, dont les effets sont si effrayants qu'elles mettent en danger l'existence même de l'humanité. C'est pourquoi ma délégation accorde une priorité particulière aux efforts faits pour réduire et éventuellement détruire ces armes.

M. Meléndez-Barahona (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Ma délégation prend plaisir à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Commission pour cette session. Ces félicitations s'adressent également à tous les membres du Bureau auxquels nous souhaitons plein succès dans l'examen de questions complexes et sensibles qui touchent la paix et la sécurité internationales.

Nous réaffirmons notre appui à la déclaration faite par le Costa Rica en date du 1er octobre 2002 au nom des pays membres du Groupe de Rio. Cependant, nous estimons qu'il y a des questions et des situations touchant à la paix et à la sécurité internationales qui inquiètent beaucoup et qui méritent donc de retenir une attention particulière de la part des États Membres, tant au plan individuel que collectif. Nous allons en souligner quelques-unes, particulièrement sous ce dernier angle, dans la mesure où la recherche de solutions aux problèmes mondiaux ne peut aboutir avec succès qu'à travers le multilatéralisme, et particulièrement à travers l'Organisation mondiale, dont l'une des tâches est d'harmoniser les efforts consentis par les pays pour parvenir à des fins communes.

Il y a un peu plus d'une décennie, des changements dans l'ordre international, en particulier la supposée disparition de la confrontation dans les relations internationales, a soulevé de grands espoirs laissant entrevoir des changements dans la politique de sécurité des États, particulièrement ceux des grandes et moyennes puissances, qui se fondaient sur la puissance

nucléaire et militaire. Hélas, dans la réalité le tableau a été différent et décevant. Au lieu de faire des progrès dans le processus d'élimination de armes de destruction massive et de parvenir à un désarmement général, la persistance des conflits et la méfiance dans les relations internationales ainsi que la complexité et la dimension mondiale acquises par certains phénomènes ont incité à maintenir des arsenaux de toutes sortes d'armes et à poursuivre la fabrication de nouveaux matériels militaires encore plus perfectionnés.

Cette situation est devenue encore plus alarmante compte tenu du développement de la capacité nucléaire par d'autres États. Contre la volonté et les aspirations des peuples à vivre à l'abri de la peur et du fléau de la guerre, et contre des accords internationaux spécifiques, ils poursuivent une politique qui va à l'encontre des efforts que fait la communauté internationale pour arrêter la fabrication d'armes de destruction massive ou atteindre les objectifs de dénucléarisation et de non-prolifération nucléaire. Cela a ravivé le spectre de la guerre nucléaire.

Nonobstant notre petite taille et nos ressources limitées, et sans chercher nous-mêmes à posséder de telles armes perfectionnées, nous, en El Salvador, n'ignorons pas les sérieuses conséquences qui découlent de l'utilisation d'armes de destruction massive dans les conflits armés ou ce qui pourrait arriver au niveau mondial, en particulier si des armes nucléaires devaient être utilisées. C'est pourquoi nous sommes unis à ceux – que nous appuyons – qui demandent qu'une suite soit donnée à la mise en application d'instruments internationaux destinés à parvenir à l'interdiction, à la non-prolifération et à l'élimination de telles armes et que soient ouvertes et menées à bien des négociations de nature à éviter la résurgence d'une course aux armements, laquelle au lieu d'apporter une plus grande sécurité sèmerait au contraire la peur et détournerait des ressources qui, dans les conditions internationales actuelles, pourraient au contraire être utilisées aux fins de promouvoir le progrès des pays, en particulier celui des peuples les plus désavantagés.

Je vais aborder en particulier trois questions que nous estimons être des questions de sécurité : terrorisme, désarmement et développement, et nos engagements au titre du Sommet du millénaire.

En ce qui concerne la première de ces questions, les actes terroristes du 11 septembre 2002 commis aux États-Unis, condamnés et rejetés par tous les Membres de l'Organisation, ont changé la perception que les États pouvaient avoir des politiques nationales, régionales et internationales. Il est reconnu que le terrorisme est un problème complexe, difficile et unique, qui ne connaît ni frontière ni principe, ce qui fait qu'il ne peut être combattu judicieusement et efficacement qu'à travers l'unité, la coordination et la coopération internationales et à travers l'adoption de mesures consensuelles et un mécanisme conforme aux obligations internationales qui découlent des dispositions de la Charte, du droit international et du droit humanitaire international en particulier.

Dans ce contexte, nous affirmons notre volonté politique et note ferme attachement au combat collectif mondial mené contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Nous exprimons ici nos félicitations pour le travail qui a été fait par le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité, lequel, selon nous, devrait devenir un centre de coordination pour les efforts que fait la communauté internationale afin d'éliminer ce fléau.

Convaincu de l'importance que revêtent les efforts collectifs dans la lutte sans fin menée contre l'irrationalité et l'intolérance des groupes extrémistes, nous rappelons qu'El Salvador accueillera la troisième réunion du Comité interaméricain contre le terrorisme, qui se tiendra au cours de la première moitié de 2003 à San Salvador, et lors duquel on veut espérer que des décisions importantes et réalisables seront adoptées pour renforcer la lutte contre le terrorisme.

S'agissant de la question du lien qui existe entre le désarmement et le développement, nous regrettons que dans son rapport (A/57/167 et Add.1) le Secrétaire général arrive à la conclusion que compte tenu des limitations financières de l'Organisation et de l'apport réduit reçu des États Membres il n'a été possible de mettre sur pied qu'un programme réduit des activités aux fins d'exécuter le programme d'action adopté à la Conférence internationale de 1967. Ma délégation a du mal à comprendre le choix que font de nombreux États d'affecter de larges sommes à leur budget de défense alors que des secteurs importants de la population mondiale pourraient bénéficier d'une réduction des dépenses militaires. Nous croyons que beaucoup de pays, en particulier les pays industrialisés, pourraient faire des efforts pour réduire leurs dépenses militaires

et affecter les fonds à la promotion du développement, particulièrement dans les pays en développement. Dans ce contexte, nous appuyons la proposition faite par le Secrétaire général dans son rapport tendant à étudier la possibilité de créer un groupe d'experts gouvernementaux pour faire une réévaluation de la relation entre désarmement et développement dans le contexte international actuel ainsi que du rôle futur que devra jouer l'Organisation à l'avenir dans ce domaine.

Enfin, nous estimons qu'il importe de rappeler qu'au Sommet du millénaire les chefs d'État ou de gouvernement se sont engagés, en ce qui concerne la paix, la sécurité et le désarmement, à n'épargner aucun effort pour libérer les peuples du fléau de la guerre, éliminer les dangers que posent les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, prendre des mesures concertées contre le terrorisme international et mettre fin au trafic illicite des armes légères en prenant en compte les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Deux ans se sont écoulés depuis l'adoption de la Déclaration du millénaire et ses engagements n'ont toujours pas été honorés. Si nous ne voulons pas décevoir les espoirs des peuples de vivre en paix et à l'abri de la peur de la violence et de la guerre, nous devons honorer nos engagements, mettre en pratique les valeurs et les principes qui sont stipulés dans la déclaration du millénaire, en particulier s'agissant de la solidarité et de la responsabilité partagées dans l'adoption de mesures qui nous permettraient d'atteindre les larges objectifs du désarmement et les objectifs du développement économique et social des peuples, particulièrement celui des pays les moins développés.

M. Coskun (Turquie) (*parle en anglais*) : D'emblée, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à la présidence au cours de laquelle vous allez conduire les travaux de la Première Commission et de féliciter les autres membres du Bureau. Je suis certain que sous votre direction éclairée la Commission sera conduite avec succès tout au long de l'examen de cet ordre du jour plein de défis.

La Turquie considère le contrôle des armements et le désarmement comme une dimension importante de sa politique nationale en matière de sécurité. En tant

que corollaire, nous attachons une grande importance au respect des obligations qui découlent des accords et des arrangements internationaux. Nous sommes attachés à l'objectif d'un désarmement général et complet faisant l'objet d'un contrôle international strict et judicieux. Cet objectif doit être poursuivi de façon réaliste à travers une démarche équilibrée qui englobe des mesures concernant à la fois les armes nucléaires et les armes classiques.

Dans le domaine du contrôle des armes classiques, la Turquie attache la plus grande importance au Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, qui continue de jouer un rôle décisif dans l'architecture de la sécurité en Europe et apporte une contribution indispensable à la sécurité et à la stabilité dans sa zone d'application et au delà.

Soucieux de la grave menace que fait peser sur la paix et la sécurité internationales le trafic illicite des armes légères et de l'impact déstabilisateur du transfert illégal de telles armes au niveau régional, la Turquie participe activement aux efforts faits pour contrôler les armes légères. Le présent défi est la mise en application du Programme d'action adopté à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue à New York en juillet 2001. Selon nous, cette conférence offre une bonne occasion d'examiner les meilleurs moyens de combattre l'accumulation et la dissémination déstabilisatrices des armes légères. Par conséquent, la Turquie porte un grand intérêt aux travaux pertinents de la Conférence du désarmement à Genève et a contribué à des discussions connexes dans le cadre d'autres organes des Nations Unies. Pour favoriser un contrôle international plus avisé, la Turquie encourage la transparence dans le transfert des armes classiques. Dans ce contexte, elle préconise l'élargissement du Registre des Nations Unies concernant les armes classiques afin d'y inclure les armes légères. La Turquie appuie également des mesures similaires qui ont été prises en vertu du cadre de l'Accord de Wassenaar et celles adoptées par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Nonobstant les espoirs placés dans un environnement plus sûr qu'apporterait la fin de la guerre froide, le monde a été témoin d'une prolifération des conflits régionaux et d'hostilités armées ainsi que d'une tendance qui conduit à une accumulation et une dissémination de systèmes

d'armes perfectionnés, y compris des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. La prolifération de ces armes et de leurs vecteurs sont une menace concrète et montante à laquelle font face nos pays. Malgré les efforts faits par la communauté internationale pour élaborer des mesures de contrôle des armes et de désarmement qui soient complètes et efficaces, certains pays, bien que peu nombreux, continuent d'améliorer ou tentent d'acquérir des armes nucléaires, biologiques et chimiques ainsi que les technologies connexes.

Qui plus est, des améliorations dans la portée et la précision de missiles balistiques rendent la menace de la prolifération d'autant plus inquiétante que les armes de destruction massive sont ainsi prêtes à être utilisées. Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ont une concentration d'armes nucléaires, biologiques et chimiques et de programmes de missiles supérieure à toute autre région du monde. Afin de comprendre ce qui est derrière ce haut niveau de prolifération au Moyen-Orient il conviendrait de regarder les causes du problème dans une perspective plus large. Tout effort crédible visant à trouver une solution durable au problème que pose la prolifération au Moyen-Orient doit avant tout aborder la question de l'élimination de toutes les armes de destruction massive dans la région. Nous croyons que ces accords de contrôle des armements et ces régimes de non-prolifération continueront de restreindre la prolifération des armes nucléaires, biologiques et chimiques.

Nous savons que nombre des technologies liées aux programmes d'armes de destruction massive ont également des applications légitimes au plan civil et militaire. La technologie et l'expertise bivalentes continuant d'être disséminées internationalement, les perspectives qui s'ouvrent au terrorisme nucléaire et biologique ne font que croître. La relative facilité avec laquelle ces armes sont produites, jointe à la volonté de certains États de coopérer avec les groupes terroristes, extrémistes et les groupes du crime organisé ne fait que nous rendre plus inquiets car nous pourrions bien voir, en particulier, des armes chimiques et biologiques tomber entre des mains non désirables. Nous constatons avec inquiétude qu'il y a des transferts en cours d'armes de destruction massive et de matériels et technologies connexes. Si cette tendance continue, les principaux clients de ces matériels pourraient eux-mêmes devenir les fournisseurs pour d'éventuels « proliférateurs » au cours de la prochaine décennie.

En conséquence, nous croyons en la nécessité de se montrer extrêmement vigilants dans les transferts de matériels et de technologies sensibles vers les régions qui suscitent une inquiétude particulière, comme le Moyen-Orient. Tandis que la principale responsabilité d'une coopération internationale efficace dans la prévention de la prolifération repose sur les pays fournisseurs, les pays situés sur la route des transferts doivent également assumer leur responsabilité et coopérer avec les fournisseurs afin de prévenir un accès non autorisé à ces matériels et technologies.

La communauté internationale est mise au défi non seulement par les risques découlant de la prolifération des armes de destruction massive, mais également par ceux découlant de leurs vecteurs. Dans une situation géographique précaire, la prolifération de missiles balistiques, avec ses conséquences déstabilisantes, suscite pour la Turquie une inquiétude particulière. Il y a un besoin urgent d'une démarche mondiale, multilatérale pour intensifier les efforts qui sont faits contre la prolifération de missiles balistiques. La Turquie appuie fermement le processus d'universalisation du Code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques et nous avons hâte que s'ouvre la conférence qui doit se tenir à La Haye en novembre.

La Turquie souhaite voir tous les pays de sa région et au-delà partager les objectifs de la non-prolifération et oeuvrer collectivement à leur réalisation. Après l'établissement au niveau national des régulations nécessaires concernant le contrôle des exportations, la Turquie s'est jointe au Groupe de fournisseurs nucléaires et est devenue membre du Groupe australien. La Turquie a également honoré les responsabilités qui lui incombent dans l'Arrangement de Wassenaar et le Régime du contrôle de la technologie des missiles et s'est jointe au Comité Zangger. Cela complète les engagements qu'elle a pris au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur les armes biologiques.

Pour mieux souligner notre politique de non-prolifération, nous sommes devenus l'un des premiers signataires du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La Turquie est au nombre des 44 pays dont la ratification est exigée pour que le Traité entre en vigueur. Étant pleinement consciente de cette responsabilité particulière qui nous est conférée dans les efforts consentis en faveur de la non-prolifération

internationale nous avons fait de notre mieux pour assurer la prompte ratification du Traité. Le processus de ratification a été complété et l'instrument de ratification a été déposé avec le Secrétaire général en 2000. La mise en application effective du Traité sur l'interdiction complète des essais sera certainement bénéfique au régime global de non-prolifération nucléaire et à son pilier, le TNP. Nous considérons le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires comme un jalon sur la voie du régime de non-prolifération nucléaire et la base essentielle du désarmement nucléaire. La Turquie appuie donc tous les efforts qui sont déployés pour favoriser l'entrée en vigueur du Traité dès que possible. Dans ce contexte, le Ministre turc des affaires étrangères a pris part à la déclaration ministérielle commune sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires prononcée le 14 septembre 2002 à l'ONU. Je saisis l'occasion pour renouveler notre appel à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait pour qu'il signent et ratifient le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires le plus rapidement possible.

Le TNP, qui crée une norme d'ensemble concernant la non-prolifération nucléaire pour ses 187 États parties, est l'un des plus remarquables traités de tous les temps. La prolongation indéfinie du Traité en a fait un élément permanent de l'édifice mondial de sécurité. La Turquie a toujours été un ardent défenseur du TNP et de ses nobles objectifs. Nous nous conformons strictement aux dispositions du Traité. La Conférence de 2000 des États parties chargées de l'examen du TNP, tenue à New York, a offert la première occasion d'examiner en détail le fonctionnement du Traité depuis qu'il a été prorogé indéfiniment. La Turquie a participé de façon constructive au printemps 2002 à la préparation du processus d'examen du TNP en vue de veiller au succès de la Conférence de 2005 des Parties chargées de son examen.

Nous saluons la signature du Traité sur les réductions d'armements stratégiques offensifs entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie et la Déclaration commune des Présidents Bush et Poutine sur la nouvelle relation stratégique entre ces deux pays. Selon nous, le Traité est un pas fait dans les efforts que déploie la communauté internationale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'arrangements conclus librement entre les

États dans leurs régions respectives renforcera la paix et la sécurité internationales au plan régional comme au plan mondial. La Turquie continuera d'appuyer la création de telles zones partout où cela est possible et faisable. Dans ce contexte, nous nous félicitons qu'un traité sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale soit pratiquement conclu.

La Turquie a toujours souligné et appuyé les travaux qu'effectue l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le renforcement du régime de non-prolifération et les mécanismes de vérification. Nous estimons que les garanties de l'AIEA jouent un rôle clef dans le régime de non-prolifération nucléaire et que leur application universelle revêt une énorme importance. Les garanties efficaces de l'AIEA sont nécessaires pour prévenir l'utilisation de matières nucléaires à des fins interdites. De même, des garanties efficaces sont également nécessaires pour faciliter la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et écarter le risque de les voir détournées vers des activités et des utilisations interdites. Dans ce contexte, la Turquie appuie les mesures prises pour renforcer et améliorer l'efficacité du système de garanties. La Turquie a elle-même conclu et mis en oeuvre à cette fin un Protocole additionnel avec l'AIEA. Cependant, les progrès réalisés en général dans le nombre d'États qui ont conclu et qui mettent en oeuvre des protocoles d'accord laissent à désirer. À cet égard, nous souhaitons faire écho à la résolution adoptée à la quarante-sixième session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA et inviter tous les États qui ne l'ont pas encore fait à prendre les mesures nécessaires pour faire entrer en vigueur les accords sur l'ensemble des garanties, et ce, dès que possible.

Selon la Turquie, la Conférence sur le désarmement doit continuer de jouer son rôle en tant que seule instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. Cependant, l'absence de progrès à la Conférence au cours des quatre dernières années a été pour nous une cause majeure de déception. Il faut éviter de donner l'impression erronée que la Conférence est en train de devenir une instance inefficace. Nous avons espéré que l'issue concrète de la Conférence de 2000 des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération serait une source d'inspiration lorsque commencerait la session de 2001. Toutefois, notre espoir a été déçu en raison de divergences de vues sur la manière d'établir le

programme de travail de la Conférence du désarmement. C'est un fait que la Conférence peut facilement devenir l'otage de dynamiques externes. Il y a aussi des moments où elle ne peut suivre le rythme des changements qui ont lieu sur la scène internationale. Tel a été le cas lorsque la communauté internationale s'est montrée incapable de tirer pleinement parti de l'environnement favorable découlant de la fin de la guerre froide. La réalité actuelle est telle que les acteurs clefs, animés de meilleures intentions, continuent de recourir à des moyens divergents pour parvenir aux mêmes fins, à savoir renforcer la sécurité et la stabilité internationales dans la période de l'après-guerre froide. La Turquie est attachée sans réserve au rôle unique de la Conférence du désarmement et estime que la Conférence devrait faire de son mieux pour faire face aux dangers présents et futurs. Nous espérons sincèrement que grâce à des initiatives et des efforts nouveaux une atmosphère de convergence l'emportera sur la divergence et que l'impasse actuelle où se trouve le programme de travail de la Conférence du désarmement sera surmontée.

La Convention sur les armes chimiques est unique en son genre : ses dispositions visent à interdire et à éliminer toute une catégorie d'armes de destruction massive au moyen d'une vérification et d'un contrôle internationaux stricts et efficaces. Depuis son entrée en vigueur, l'augmentation du nombre d'États parties à la convention est encourageante. La Turquie en est une des parties depuis 1997 et est fermement attachée à ses objectifs. Nous avons adapté comme il convient notre législation nationale pour satisfaire aux exigences de la Convention. Nous essayons également d'encourager d'autres pays, spécialement parmi les pays voisins, qui n'ont pas encore ratifié la Convention sur les armes chimiques afin qu'ils en deviennent parties. La Turquie est déterminée à poursuivre ses efforts pour veiller à la non-prolifération de ces armes.

De même, la Convention sur les armes biologiques ou à toxines constitue un instrument clef pour empêcher que ces matières puissent être utilisées en tant qu'armes. Le bioterrorisme qui a émergé récemment sous la forme d'une propagation de la maladie du charbon indique clairement qu'il est nécessaire de prendre des mesures résolues contre les armes biologiques également. Il est certain que nous devons aborder la Convention sur les armes biologiques ou à toxines avec une vigueur renouvelée

et un sens renouvelé de l'urgence. Nous attachons la plus grande importance aux travaux tendant à renforcer la vérification des mécanismes d'inspection. Il est grand temps de ne ménager aucun effort en vue de créer un mécanisme de vérification et d'exécution multilatéralement négocié. Nous devons également nous montrer vigilants au sujet de l'universalité et de l'efficacité de sa mise en oeuvre.

La cinquième Conférence des États parties chargées de l'examen de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines, qui reprendra ses travaux le 11 novembre prochain, offre une autre occasion de renforcer le système multilatéral de désarmement et de non-prolifération. Nous espérons que la Conférence aboutira à une issue fructueuse.

D'importants progrès ont été également faits contre l'utilisation de mines terrestres antipersonnel. Grâce aux efforts concertés d'États et d'organisations non gouvernementales 143 pays sont maintenant États parties à la Convention d'Ottawa. La Turquie est pleinement consciente des souffrances et des pertes humaines causées par l'utilisation irresponsable et aveugle de mines antipersonnel. La situation en matière de sécurité qui régnait autour d'elle a empêché la Turquie de signer la Convention. Néanmoins, pour montrer son attachement aux objectifs humanitaires de la Convention, la Turquie a en mars dernier prolongé indéfiniment son moratoire national sur l'exportation et le transfert de mines terrestres antipersonnel et a conclu plusieurs accords avec des pays voisins en vue de créer des régimes permettant de garder les frontières communes exemptes de ces mines.

L'année dernière, j'ai annoncé à la Commission que mon gouvernement avait la ferme intention de devenir partie à la Convention. Notre intention à cet effet a été rendue public le 6 avril 2001 pendant la visite en Turquie du Ministre des affaires étrangères de la Grèce. À cette occasion, les ministres des affaires étrangères des deux pays ont décidé que la Turquie et la Grèce déposeraient simultanément leurs instruments de ratification avec le Secrétaire général de l'ONU une fois que seraient complétées leurs procédures constitutionnelles respectives. À cette étape, je voudrais dire que la Convention a été soumise au Parlement turc pour ratification. Le 9 mai dernier, le Comité des affaires étrangères du Parlement a avalisé la Convention qu'il a transmise à l'Assemblée générale pour approbation finale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

M. Al-Matoq (Iraq) (*parle en arabe*) : Je suis désolé de prendre la parole à cette heure tardive, mais il est de mon devoir de répondre au représentant de l'entité sioniste. J'ai les observations suivantes à faire. Premièrement, l'histoire de l'entité sioniste est noire et pleine de meurtres, de destructions, de crimes, d'actes de terrorismes contre des civils avec le recours à l'utilisation de toutes sortes d'armes dont l'emploi contre des civils innocents est interdite. Les actes criminels terroristes de l'entité sioniste perpétrés contre le peuple palestinien sont la preuve manifeste de cette propension terroriste.

Deuxièmement, l'entité sioniste ne respecte pas les résolutions internationales. Des dizaines de résolutions ont été adoptées contre cette entité. Elle n'a mis en oeuvre ni respecté aucune de ces résolutions. Je mentionne spécialement les récents crimes qu'elle a commis dans les territoires occupés et ses actes criminels commis dans le camp de Jénine; elle a aussi empêché toute aide humanitaire d'arriver aux blessés et aux innocents dans ce camp. Les actes terroristes commis contre des civils dans ce camps contreviennent aux valeurs, à l'éthique et aux normes humaines.

Troisièmement, la communauté internationale est pleinement consciente du fait que l'entité sioniste possède un énorme arsenal d'armes de destruction massive qu'elle s'est constitué grâce au vol et à la contrebande ainsi que par l'obtention d'éléments obtenus auprès de compagnies et d'agents partout dans le monde. L'entité sioniste dispose d'un arsenal d'armes nucléaires dont le nombre se situe entre 200 et 400 ogives nucléaires. Cette information a été révélée par Mordehai Vanunu, le technicien israélien qui s'est enfui en Angleterre en 1986, et a été publiée dans le journal *The Times*. Il a décrit le réacteur Dimona comme étant le plus grand réacteur au plutonium pour la fabrication d'armes nucléaires.

Quatrièmement, l'entité sioniste dispose d'un vaste réseau de missiles balistiques à même d'envoyer des ogives nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Elle a récemment équipé ses sous-marins de telles ogives ayant la capacité d'atteindre tous les territoires arabes. L'entité sioniste a lancé une série de satellites espions au-dessus des États arabes, le dernier

étant un Offuk 51, qui est consacré au renseignement et à l'espionnage contre les capacités militaires arabes.

Cinquièmement, l'entité sioniste est la seule partie au Moyen-Orient qui n'a pas accédé au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et qui n'a pas soumis ses installations nucléaires au régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Avec ses alliés elle s'oppose à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Tous ces actes notoires ont été menés par l'entité sioniste. Son représentant a essuyé des larmes de crocodile devant cette commission au sujet de la prétendue paix au Moyen-Orient qu'ils veulent imposer sous la menace nucléaire sioniste, avec l'appui des États-Unis d'Amérique, l'allié de l'entité. Les États-Unis d'Amérique traitent de cette question d'une manière sélective et discriminatoire. Tandis qu'ils demandent qu'on garde le monde exempt d'armes nucléaires, ils ne font pas pression sur l'entité sioniste pour qu'elle abandonne son extraordinaire arsenal d'armes de ce type. Cependant c'est ce que les États-Unis exigent des autres pays. Je veux donc être clair : l'entité sioniste viole et ne respecte pas la légitimité internationale, elle n'a donc aucun droit d'en parler

M. Assaf (Liban) (*parle en arabe*) : Le représentant d'Israël s'étant référé dans sa déclaration à mon pays, parfois directement et parfois indirectement, qu'il me soit permis d'exercer mon droit de réponse comme suit. Un proverbe arabe dit : « Écoutez et vous serez heureux, mais l'expérience vous rendra triste. ». Ce proverbe s'applique clairement à la façon dont le représentant israélien utilise la Commission de l'Assemblée générale. Nous entendons des théories idéalistes sur le désarmement et la paix, le respect de la légalité internationale et le respect des civils. Ces choses mythiques représentent toujours Israël comme la victime. Sur cette base, qu'il me soit permis d'expliquer que quiconque écoute la déclaration du représentant d'Israël est heureux et satisfait, mais quiconque voit ses actes sur le terrain est triste et déçu.

Le représentant d'Israël nous a dit qu'Israël a une perspective spéciale quant au désarmement au Moyen-Orient. Que veut dire par là le représentant d'Israël? Les traités qu'Israël imposerait aux pays voisins ne sont pas des traités de paix mais des traités de capitulation. Israël n'abandonnera pas ses armes

après avoir imposé des traités de capitulation par le biais de l'exploitation du déséquilibre militaire entre les deux parties. La paix qu'Israël veut ne se fonde pas sur la logique du droit mais sur la logique de la puissance.

Deuxièmement, le représentant d'Israël n'a pas honte de parler de manière si flagrante des pertes en vies humaines parmi les civils innocents. Il y a deux jours, un hélicoptère Apache a lâché des missiles sur des civils palestiniens innocents en tuant 16. Le représentant d'Israël nous parle maintenant des pertes en vies humaines parmi les civils. Qui parmi nous ne se rappelle pas de l'image d'un enfant, Mohamad Al-Dura, tué dans les bras de son père? Maintenant le représentant d'Israël parle de pertes en vies humaines parmi des civils innocents. On ne saurait oublier le massacre de Qana et comment les forces d'occupation israéliennes dans le sud du Liban ont délibérément ciblé et bombardé les installations du contingent de Fidji, des forces des Nations Unies, tuant plus de 100 civils libanais qui étaient placés sous la protection des forces internationales de cette organisation. Maintenant le représentant d'Israël parle de pertes en vies humaines parmi les civils.

Le représentant d'Israël parle de missiles sol-sol déployés dans le sud du Liban. Nous soulignons ce que mon gouvernement a dit antérieurement, à savoir que cette allégation n'est rien d'autre que de la fausse propagande et que, dans la réalité, elle est sans fondement. Nous ne sommes cependant aucunement surpris par ce que dit le représentant d'Israël. Que voudriez-vous que le représentant d'Israël dise? Israël a développé un complexe du fait de la déplaisante défaite qu'il a subie face à la résistance libanaise dans le sud. Je ne suis surpris par rien de ce qu'il dit au sujet de la résistance libanaise et par aucun des arguments et prétexte qu'il nous a fournis, car nous savons parfaitement bien que cela n'est rien d'autre que le résultat de leur haine et de leur psychose qui résultent de la défaite qu'ils ont subie face à la résistance libanaise et du retrait honteux d'Israël il y a deux ans.

Le représentant d'Israël dit que certains États ont des missiles balistiques. Très bien. Il me rappelle ce qu'a dit Jésus-Christ. Le représentant d'Israël voit les défauts des autres mais ne voit pas les siens. Ils ont des ogives nucléaires et des armes biologiques et chimiques, et ils menacent quotidiennement les pays arabes avec ces armes. Et maintenant il vient nous dire que certains pays arabes possèdent des missiles

balistiques. Qui plus est, en possédant de tels missiles balistiques Israël contrevient aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité qui imposent que ses installations nucléaires soient soumises à l'ensemble du régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Ce qu'il a, comme c'est bien connu, refusé de faire.

Enfin, qu'il me soit permis d'aborder le dernier point soulevé par le représentant d'Israël : son appel à la paix. Il a parlé de l'utopie de la paix, une autre question qui relève du proverbe : Écoutez et vous serez heureux; mais l'expérience vous rendra triste. Nous tenons à rappeler une nouvelle fois l'initiative de paix arabe qui a été adoptée à Beyrouth, capitale de mon pays, au Sommet arabe, qui s'accompagnait pour Israël d'une condition – le retrait des territoires arabes occupés – et auquel il offrait le droit à l'existence et à la reconnaissance. Elle offrait également des relations normales, qui n'étaient pas énoncées dans les résolutions internationales. Quelle a été la réaction d'Israël ce jour-là? Je vais la rappeler aux membres. Le 29 mars 2002, les tanks israéliens, en réponse, sont rentrés dans le quartier général du Président Arafat à Ramallah. Voilà la réponse du Gouvernement israélien et la réponse du Premier ministre israélien à l'initiative arabe faite à Beyrouth, laquelle, je le répète une nouvelle fois, a été acceptée par tous les États arabes.

M. Issacharoff (Israël) (*parle en anglais*) : Compte tenu de l'heure tardive je n'ai pas l'intention de participer à un intense échange politique ici mais je voudrais dire que je suis plutôt surpris de voir que l'Iraq s'est élevé de cette façon contre mon discours. Après tout, je n'ai fait que parler des choix politiques que son gouvernement a adoptés et appliqués au cours des années. Cependant, je n'ai pas été surpris par la rhétorique incroyablement intense dont le représentant iraquien a usé envers mon pays, Israël, un nom trop difficile pour lui même à prononcer. Cela, plus que toute autre chose, résume la teneur essentielle du message que j'ai essayé de faire passer plus tôt et illustre les réels défis et la profonde hostilité que nous rencontrons dans notre région.

En ce qui concerne la délégation libanaise, j'aurais été plus heureux s'ils avaient regardé l'autre face de notre message et s'ils n'avaient pas cherché un expédient en recourant à un échange polémique sur beaucoup de questions différentes. Nous avons aussi une histoire et une série d'actes terroristes dont nous avons souffert dans le nord de notre pays. Encore

aujourd'hui il y a eu un attentat-suicide à la bombe en Israël. En conséquence, lorsque je parle d'attaques sur des civils innocents je sais de quoi je parle. J'invite aussi le Gouvernement libanais à apporter un peu de stabilité dans le sud de son pays; il est peut-être temps pour lui de mettre en oeuvre la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, comme l'a fait Israël il y a deux ans.

M. Assaf (Liban) (*parle en arabe*): Nous voulons sincèrement pouvoir regarder vers la paix. C'est ce que nous voulons, et c'est ce que j'ai voulu dire lorsque je me suis référé à l'initiative de paix arabe qui a été prise à Beyrouth. S'agissant des deux autres points auxquels le représentant d'Israël s'est référé concernant les pertes humaines civiles, je ne veux pas être plus royaliste que le roi. L'Autorité palestinienne elle-même a condamné et continue de condamner le meurtre de civils des deux côtés. C'est ce que font les résolutions du Conseil de sécurité. Nous n'essayons pas de remplacer les Palestiniennes : ils ont parlé de cette question. Quant au calme dans le sud du Liban, c'est ce que nous voulons. Nous espérons que les avions des combattants israéliens s'abstiendront de violer quotidiennement l'espace aérien libanais afin que le calme règne aux frontières libanaises.

Le Président (*parle en anglais*): La Commission vient d'entendre le dernier orateur inscrit sur la liste des orateurs pour la séance de cet après-midi et a ainsi terminé son débat général sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale inscrites à l'ordre du jour.

Organisation des travaux

Le Président (*parle en anglais*): Conformément au programme de travail et au calendrier de la Première Commission, la Commission va entamer la deuxième phase de ses travaux, à savoir l'examen thématique des questions et présentation et examen de tous les projets de résolution soumis au titre de tous les points de l'ordre du jour concernant le désarmement et la sécurité internationale – points 57, 58 et 60 à 73 – le lundi 14 octobre 2002.

Afin d'avoir une discussion structurée et d'utiliser pleinement et efficacement les installations mises à la disposition de la Commission, et après consultations avec les autres membres du Bureau, j'ai préparé un calendrier indicatif qui se fonde sur la pratique établie de la Commission pour cette phase des

travaux de la Commission. Le calendrier indicatif a été distribué à la Commission en tant que document A/C.1/57/CRP.2.

En soumettant ce calendrier indicatif, je suis la pratique établie par la Première Commission lors de sessions précédentes de l'Assemblée générale. Je propose de mener notre examen de la manière suivante : la séance de lundi, 14 octobre, sera consacrée aux questions traitant des armes nucléaires; la séance de mardi, 15 octobre, sera consacrée aux autres armes de destruction massive et aux aspects du désarmement de l'espace extra-atmosphérique; la réunion de mercredi, 16 octobre, sera consacrée aux questions relatives aux armes classiques; aux deux réunions de jeudi, 17 octobre, nous examinerons le désarmement régional, les mesures propres à créer un climat de confiance, y compris la transparence dans les armements, avec d'autres mesures de désarmement et le mécanisme du désarmement; et vendredi, 18 octobre, la Commission examinera la sécurité internationale et les questions liées au désarmement et à la sécurité internationale.

À ce sujet, je tiens à indiquer qu'au cas où nous finirions l'examen des questions envisagées pour une certaine séance avant la fin de celle-ci nous passerions à la question suivante de notre calendrier. Je demande aux délégations de se préparer à cet effet. Il est entendu qu'un certain degré de flexibilité sera maintenu et que les délégations auront la possibilité d'examiner toute question, à tout moment, si tel est leur désir.

Le calendrier indicatif, comme je viens de le souligner, est plutôt flexible, comme nous l'avons vu à des sessions antérieures, et est conforme aux décisions adoptées sur la rationalisation des travaux de la Commission. En d'autres termes, les travaux de la Commission allieront l'examen de questions spécifiques à la présentation ou à l'examen de tous les projets de résolution afin qu'un temps suffisant soit accordé aux consultations officieuses et à l'examen de tous les projets de résolution. Je réitère que nous nous montrerons flexibles pour répondre aux vœux des délégations. J'ajouterai qu'à la dernière séance de cette étape de nos travaux, à savoir le 18 octobre, les délégations pourront encore soumettre tout projet de résolution. Cela permettra certainement à la Commission de disposer du temps nécessaire pendant la phase concrète de ses travaux. J'invite fermement les délégations à faire de leur mieux pour soumettre leurs

projets de résolution au cours de la deuxième phase des travaux de la Commission la semaine prochaine.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le calendrier indicatif pour notre examen thématique est acceptable pour les délégations.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*): Afin d'organiser les séances à venir, je propose que les délégations inscrivent leurs noms sur la liste des orateurs pour les réunions spécifiques, si possible. Dans le cas contraire, les demandes d'intervention seront examinées sur place.

Je rappelle aux délégations que la date limite pour la présentation des projets de résolution sur les points de l'ordre du jour concernant le désarmement et la sécurité internationale est fixée à aujourd'hui, jeudi 10 octobre 2002, à 18 heures.

La séance est levée à 17 h 45.